

Une analyse féministe de la monoparentalité féminine au Québec

Par
Lourdyne Arthur

Mémoire déposé à
L'École de service social
En vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction de la professeure :
Jennifer Matsunaga, PhD.

Université d'Ottawa
27 Octobre 2023

Remerciement

Je puis tout, par Celui qui me fortifie ! (Philippiens 4 :13)

Mon tout premier remerciement est à Dieu, le Tout-Puissant, ma force, pour m'avoir permis de réaliser ce projet.

Je remercie ma directrice de mémoire, professeure Jennifer Matsunaga. Votre sourire et votre calme m'ont rassurée durant tout le processus de la rédaction de ce projet. Je vous remercie pour vos encouragements et pour toutes les stratégies que vous avez mises en place pour rendre moins lourd ce parcours.

Je remercie professeure Sonia Ben Soltane qui m'avait accompagnée au tout début de ce parcours, chaque rencontre avec vous, était très bénéfique pour moi et pour la réalisation de ce projet.

Je remercie professeure Nichelle Bradley-Laforge pour son support durant mes études.

À mes parents : Anil Arthur et à Marie-Carmelle Junie Dorismond, je dis un grand merci, spécialement de m'avoir donné la vie.

Je remercie mes enfants, Jaden, Kheira et Maera. Mes chéris, je vous remercie pour votre compréhension et votre patience, lorsque je n'étais pas toujours disponible pour passer du temps de qualité avec vous, j'en suis désolée, mais n'oubliez jamais combien je vous aime fort.

À toutes mes sœurs, spécialement Martine Arthur. Mama, tu représentes beaucoup pour moi, je te remercie pour tes encouragements, ton support, pour toutes les fois que tu as pris de ton temps pour me parler et corriger avec moi la rédaction de ce mémoire.

Gina Renois Prédélus, tu es une amie rare ! Sache que tu as une place spéciale dans mon cœur, tu es toujours là pour moi. Je te remercie pour ton soutien vrai et continu.

Guertie Dorcil, ma chère amie, ma partenaire de rédaction. Je remercie Dieu de nous avoir permis de nous rencontrer, c'était le *timing* parfait ! On a fait ce parcours ensemble, merci pour toute ton aide.

Merci à Meggy Eunide Leriche pour ses prières et son support. Merci à Jocélène Alexis et à Farra Brittus

Mamie Eno, Osseline et Yvrose, je vous remercie pour vos prières.

Jacques-Emmanuel, je te remercie pour chaque fois que tu m'avais appelée pour vérifier comment j'avancais dans la rédaction. Merci à Luke Chishugi, à Chereste et à Sandrine d'avoir pris de votre temps pour m'aider à la relecture de ce travail.

Merci aux professeurs et au personnel de l'École de service social de l'Université d'Ottawa

Enfin, merci à tous ceux et celles qui m'ont encouragée d'une façon ou d'une autre durant tout mon parcours d'étudiant.

Résumé

Le phénomène de « mères seules » ne date pas d’hier. Au Québec, ce phénomène a suivi un parcours particulier dû à la persistance des normes du patriarcat. Pendant longtemps, ce système a utilisé la sexualité et la maternité pour s’imposer au sexe féminin. À partir des normes religieuses et morales, les femmes sont tenues d’être pudiques ou d’être les seules responsables des retombées de leurs relations sexuelles hors mariage. Les années 1960 rappellent le temps où il y a eu de grands changements sociaux démographiques au Québec. En effet, ces années constituent un repère dans l’analyse des conceptions sociales patriarcales concernant les « mères seules ». Ce mémoire, à partir d’une recension de littérature et dans une vision féministe, analyse les stigmatisations infligées aux mères seules ou en situation de monoparentalité, lorsque celles-ci se retrouvaient hors de la norme sociale définie. Ce travail est divisé en cinq chapitres. Dans le premier chapitre est présenté le contexte sociohistorique du phénomène des mères seules victimes du système patriarcal. Le deuxième chapitre présente le cadre théorique du féminisme qui permet de comprendre de façon approfondie le fonctionnement du système patriarcal et son rôle dans les stigmatisations envers les femmes en situation de monoparentalité au Québec. Ensuite, le troisième chapitre énonce la méthodologie qui explique l’ensemble des moyens utilisés pour réaliser ce travail. Le quatrième chapitre analyse les stigmatisations associées à la figure « fille-mère » et « mère monoparentale ». Enfin, le cinquième chapitre propose une discussion autour de la honte, l’une des conséquences de la stigmatisation des mères seules.

Mots clés : Monoparentalité féminine, fille-mère, mère monoparentale, mère seule, stigmatisation, féminisme, système patriarcat, sexualité, maternité.

Table des matières

Remerciement	I
Résumé.....	III
Introduction.....	1
Chapitre 1: Problématique	8
1.1 Contextualisation de la problématique	8
1.2 « Fille-mère » : Phénomène à la fois ancien et dramatisant.....	9
1.3 Angle de similarité entre la situation de « fille-mère » et la femme Québécoise.....	11
1.4 Les mouvements sociaux-démographique au Québec : un changement de paradigme pour les femmes ?.....	12
1.5 Nouvelle conception du phénomène « fille-mère »	13
Chapitre 2 : L'analyse féministe	18
Chapitre 3 : Cadre méthodologique	23
3.1 Description et justification de la méthodologie choisie	23
3.2 La réflexivité.....	25
3.3 Limites de la méthode	26
3.4 Méthode de collecte des données et mots clés	27
3.5 Méthode d'analyse des données recueillies/ Justification	28
Chapitre 4 : Résultats	30
4.1 Les concepts de « fille -mère » et « mère monoparentale ».....	30
4.2 Fille-mère : l'opprobre social au Québec.....	34
4.3 Normalité sexuelle à double standard au Québec	38
4.4 Mère monoparentale, une figure de vulnérabilité	43
Chapitre 5 : Discussion	48
5.1 Euphémisme au phénomène des mères seules	49
5.2 Honte éprouvée par les mères seules face aux stigmatisations sociales	51
5.3 De la honte qui stigmatise à une résilience	55
Conclusion	58
Bibliographie.....	63

Introduction

L'histoire de la famille est dynamique, elle se transforme d'une époque à l'autre et selon la culture (Dupont, 2004). Dans une perspective sociale, entre la famille et la société se tissent des liens très étroits qui influencent l'une l'autre. Alors, pour saisir le sens de la famille, il faut la situer dans un contexte social à une époque donnée (Valois, 1993). Selon la perspective empirique, « une famille c'est l'ensemble uni que forment les parents et leur enfant » (Vallon, 2006, p. 154). En d'autres termes, selon cette définition, la famille se constitue généralement du père, de la mère et des enfants. Cette définition de la famille me semble très sélective, car elle exclut une catégorie de personnes qui, probablement, se retrouvent dans des situations qui les obligent à être des parents seuls. Au fil du temps, le concept de la famille a subi plusieurs modifications et les rôles des membres qui s'y trouvent sont aussi reformés. Aujourd'hui la famille est définie comme étant :

[...] composée de personnes vivant dans le même ménage et peut être de l'un ou l'autre des types ci-après : a) couple marié sans enfant ; b) couple marié avec un ou plusieurs enfants non mariés ; c) père avec un ou plusieurs enfants non mariés ; et d) mère avec un ou plusieurs enfants non mariés. [...] (Statistique Canada, 2021, paragr. 2).

Donc, avec le temps, nous avons de nouvelles réalités qui impliquent de nouvelles façons de voir la notion de famille.

La province québécoise a longtemps été sous l'emprise ecclésiastique catholique (Cliche, 1991b ; Palard, 2021 ; Ryan, 1983). Cette institution religieuse possédait le plein pouvoir et était omniprésente dans les sphères culturelles et sociales (Cliche, 2005 ; Gauvreau et Gervais, 2003 ; Ryan, 1983). Elle représentait l'autorité qui inculquait les valeurs morales et religieuses dont « leurs rayonnements s'étendaient sur tout le Québec » (Ryan, 1983, p. 381) ; c'est ce qui expliquerait que cette province fut très conservatrice aux normes familiales traditionnelles (Roy, 2001). L'emprise de l'Église Catholique sur les normes familiales concernant la sexualité pesait

beaucoup sur les femmes et particulièrement les mères célibataires. En effet, ce fut : « [...] à partir du 16^e siècle [que] les autorités ecclésiastiques manifestèrent une sévérité accrue à l'égard de la sexualité, ce qui contribua à aggraver le sort des mères illégitimes » (Cliche, 1991b, p. 86). Selon Pérou (2003), des normes strictes étaient imposées à la conception de la famille, ainsi pour être bien vu dans la société, le mariage était impératif à la maternité. Il s'ensuit :

Jusqu'à la fin des années 1960, les normes de la conjugalité étaient le legs d'une longue tradition culturelle : le mariage était toujours religieux et le divorce, presque impossible ; l'union libre était peu tolérée et l'enfant naturel, privé de droits familiaux. Indispensable pour vivre en couple et fonder une famille, le mariage était quasi universel bien que pratiquement indissoluble, sauf naturellement par décès (Pérou, 2003, p. 110).

Ainsi, la femme était sous l'autorité de son mari. Même lorsqu'elles subissaient de mauvais traitements, les femmes n'avaient pas le droit de divorcer par crainte de jugement ou pour ne pas désobéir aux normes familiales établies par l'Église Catholique. Bref, les femmes n'étaient pas libres de prendre des décisions leur concernant. Néanmoins, au milieu du 19^e siècle au Québec, l'apparition du fait social de « fille-mère » (Le Bourdais, 1990 ; Pouliot et Turcotte, 2019), c'est-à-dire des femmes qui tombaient enceintes sans avoir été mariées, était devenue de plus en plus visible. Or, la sexualité en contexte préconjugale et la maternité hors mariage étaient considérées comme ignobles et posaient de vives réactions de la société (Cliche, 2005 ; Gauvreau et Gervais, 2003).

Au Québec, jusqu'aux années 1960, la famille était hiérarchisée ; l'homme était placé au sommet et tous les autres membres de la famille étaient sous son autorité (Guislain, 2015). Cette hiérarchisation affectait la valeur accordée aux femmes québécoises et conditionnait les rôles que celles-ci devaient avoir dans la famille et dans la société. Par cet effet, l'état civil de la femme déterminait en grande partie sa condition de vie (Lavallée, 2018). Même étant mariées, les femmes n'étaient pas considérées comme des personnes, elles n'avaient aucun droit, ni de volonté

considérée. En effet, « *Le Code civil du Bas-Canada (C.C.)*, entré en vigueur en 1866, prévoyait que les femmes mariées devaient obéissance à leur mari (art. 174) » (Roy, 2019). Par conséquent, selon les principes conjugaux, elles devaient obligatoirement accomplir ce que souhaitait l'homme, désigné comme étant chef de la famille (Knibiehler, 2007). Alors, une femme qui se retrouvait enceinte sans avoir été mariée était un drame dans la société, c'est-à-dire un : « [...] symptôme d'une remise en question des valeurs traditionnelles et surtout, du rôle de la femme au sein du couple, de la famille et de la société » (Desjardins, 1983, p. 3). Les mères seules étaient représentées comme une infamie (Bergeron, 2009) ; elles étaient victimes de préjugés sociaux et sujettes à l'opprobre et à la stigmatisation (Desrochers, 2018 ; Valois, 1993). Ces stigmatisations auxquelles faisaient face les mères seules étaient flagrantes :

« [...] dans la société, elles [étaient] toujours considérées comme des parias. Elles [étaient] victimes de préjugés et [devaient] vivre leur grossesse en secret. Certaines [étaient] rejetées par leur famille et d'autres [étaient] à leurs proches, prétextant un voyage, afin d'éviter le même sort » (Bergeron, 2009, p. 4)

Face à la pression sociale, ces femmes étaient obligées de se cacher des yeux de la société au moment de leur grossesse jusqu'après l'accouchement, pour ensuite placer leurs enfants « illégitimes », disait-on, en adoption (Brunet, 2013). Ceci était dans le but de se débarrasser de leur honte et de se repentir du péché.

Au cours des années 1960, grâce aux réformes bouleversantes sociales démographiques au Québec, telles que la légalisation du divorce en 1969 ; la montée de la laïcité ; l'accessibilité plausible de la contraception et l'acceptation de l'avortement, la structure traditionnelle de la famille a été bouleversée (Desrosiers et al., 1993). En effet, le déclin de la religion a entraîné une perte de valeur accordée au mariage au profit de l'union libre et l'augmentation des naissances en dehors du mariage a resserré la place de l'image traditionnelle de la famille pour d'autres configurations (Desrosiers et al., 1993). Par conséquent le regard de réprobation envers les

modèles différents de la famille nucléaire a cédé la place à une imperceptible approbation (Roy, 2019). Dès lors, le paysage familial québécois subira des transformations qui élargiront son cadre à d'autres types de famille dont, la famille monoparentale (Desrosiers et al., 1993). De surcroît, les filles étaient plus nombreuses à fréquenter l'école et les femmes mariées plus représentées sur le marché du travail (Dandurand, 1987).

Selon les statistiques, la prévalence de la monoparentalité au Québec est plus matricentrique ; c'est-à-dire, environ 80% des familles monoparentales ont une femme comme cheffe de famille (Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 2023 ; Roy, 2019 ; Valois, 1993). De ce fait, ce phénomène a suscité l'attention du gouvernement et des chercheurs, car avant, il était principalement existant en cas de viduité ; alors qu'aujourd'hui, il est devenu un cas très courant (Le Bourdais, 1990 ; Valois, 1993). Ainsi, « [l]a plupart des familles monoparentales avaient à leur tête un veuf ou une veuve ; accidents, maladies, accouchements avaient provoqué une telle situation » (Dandurand, 1987, p. 79). Or, aujourd'hui, sa source principale provient de la rupture de l'union libre des parents, allant jusqu' à 48% (Ducharme et Desrosiers, 2008). Quoique la famille monoparentale s'accroisse, la conception traditionnelle de la société entourant l'institution de la famille prime et la reconnaissance envers les mères seules demeure inadéquate. En effet, ces dernières ne sont pas valorisées et la réalité de leur situation s'avère de plus en plus difficile.

Deux concepts reviennent dans la littérature scientifique au sujet des mères seules. Avant les réformes des années 1960, les mères seules étaient surnommées « fille-mère ». En cette période, la société les discriminait en utilisant la culture moralisante religieuse de l'Église par ce qu'elles sont tombées enceinte dans une relation préconjugale (Bertrand, 2018 ; Cliche, 1991 ; Le Bourdais 1990). En effet, « la maternité hors mariage a toujours été, à divers degrés, marginalisée dans la

société québécoise » (Brunet, 2013, p. 31). Jusqu'à la fin des années 1960, la sexualité avant le mariage était répréhensible et considérée comme le « péché de la chair », ce qui a mené bien des femmes à dissimuler leur grossesse et à se résigner à l'anonymat du séjour en maternité (Brunet, 2013, p. 31).

Après les réformes des années 1960, le déclin de cette réalité a été constaté et d'autres appellations furent accordées aux mères seules : « Avant-hier fille-mère, hier mère célibataire, aujourd'hui famille monoparentale » (Lefacteur, 2019 p. 58). Une mère monoparentale désigne, en effet, une femme qui élève seule un ou plusieurs enfants qu'elle a à sa charge ; celle-ci peut être divorcée, séparée ou jamais mariée (Ministère de la famille, 2022). Cependant, dans le cadre de cette étude, je vais considérer la transition de l'ère « fille-mère » à l'ère « mères monoparentales » au Québec.

Bien que, depuis ces dernières décennies, la société québécoise est devenue de plus en plus ouverte et tolérante (Lamarre, 2014), aujourd'hui, les « mères monoparentales » sont toujours sujettes à la discrimination et aux préjugés sociaux. Elles subissent, par exemple, des jugements évaluatifs de compétence parentale auprès des institutions sociales (Centre de jeunesse de Montréal, Institut universitaire, 2014). Dans ce cas-ci, être « mère seule » peut être vue comme une épreuve sociale. La femme qui se retrouve dans cette situation se sent toujours jugée négativement et par les remarques de la société envers elle, elle fait face souvent à des situations où elle est comparée avec une famille où il y a les deux parents. Ainsi, la monoparentalité féminine est donc entachée de préjugés sociaux et suscite la honte chez certaines femmes qui l'expérimentent :

[Elles] sont souvent jugées « à risque » en raison de leur isolement et de la précarité de leurs ressources financières, sont par ailleurs ciblées de façon répétée par les services sociaux et divers programmes de prévention. (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, 2005, p. 2).

Ces préjugés vont de la réprobation à l'inquiétude, car : « Ne dit-on pas souvent que les mères seules ont plus de problèmes de dysfonctionnement que celles ayant un conjoint » (Valois, 1993, p. 218) ?

Bien qu'il existe des recherches qui regardent l'expérience des mères seules, en ce qui concerne le phénomène de « fille-mère » des jours passés ou de « mère monoparentale » de nos jours-ci, il n'existe pas de recherches qui regardent ces deux conceptions de femme en situation de monoparentalité ensemble. Voilà pourquoi ce mémoire pose la question, *quoi de nouveau pourrions-nous apprendre au sujet de la stigmatisation à laquelle font face des mères seules au Québec en considérant la figure de la « fille-mère » et de la « mère monoparentale » l'une par rapport à l'autre ?* Pour répondre à cette question, ce travail se propose de décrire les expériences des filles-mères et des mères monoparentales, chacune, selon leur époque afin de proposer une approche pratique, soulignant une reconnaissance plus positive envers les mères seules. Aussi, deux objectifs découlent de la question de recherche ci-mentionnée. Premièrement, ce travail va brosser un portrait des stigmatisations des mères seules depuis l'ère « fille-mère » à celle de « mère monoparentale » au Québec. Deuxièmement, il se propose de montrer comment la honte provoquée par la stigmatisation vécue par ces femmes, mères seules, peut constituer une barrière à leur réalisation de soi. Pour réaliser cette étude, la méthode de recherche qualitative sur documents existants a été privilégiée. Pour ce faire, j'ai considéré des articles de journaux francophones de Québec pour saisir la croyance sociale autour du phénomène « mère seule », ainsi que des articles scientifiques afin de comprendre et de suivre le parcours de cette problématique.

Le mémoire est structuré de la manière suivante : dans le premier chapitre est présenté le contexte socio historique du phénomène des mères seules victimes des normes religieuses et sociales influencées par le système patriarcal. Le deuxième chapitre, élabore le cadre théorique du

féminisme afin de comprendre de façon approfondie les fonctionnements du système patriarcal et son rôle dans les stigmatisations envers les femmes en situation de monoparentalité au Québec. Ce cadre permet aussi de voir qu'à travers le temps, bien qu'il y ait eu des changements au niveau de la société en faveur des femmes, l'emprise du patriarcat est toujours en vigueur. Ensuite, le troisième chapitre explique la méthodologie et l'ensemble des moyens utilisés à la quête d'informations pouvant permettre de répondre à la question de recherche. Dans le quatrième chapitre se dresse une analyse de la stigmatisation associée à la figure « fille-mère » et « mère monoparentale ». Enfin, dans le cinquième chapitre, la honte, l'une des conséquences de la stigmatisation des mères seules sera mise en avant dans la discussion.

Chapitre 1 :Problématique

1.1 Contextualisation de la problématique

La problématique liée aux « mères seules » ou à la monoparentalité féminine est un sujet qui fait jaillir beaucoup d'encre depuis les dernières décennies. En effet, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux de Québec (2023) définit la monoparentalité ou famille monoparentale comme étant :

Mère ou père, sans conjoint ou conjointe ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec un ou plusieurs enfants. Elle comprend également les enfants vivant avec un parent en raison de la rupture des parents, les parents seuls ayant adoptés des enfants, un grand-parent ou tout autre membre de la famille qui s'occupe des enfants à une fréquence quotidienne, ou les parents veufs. [...] (Ministère de la Santé et des Services sociaux de Québec, 2017, n. 1).

Cependant, au 19^e siècle jusqu'à la première moitié du 20^e siècle, le phénomène de la monoparentalité impliquait généralement les cas de veufs et celui des filles-mères qui était en vogue à cette époque (Dandurand, 1987 ; Le Bourdais, 1990 ; Pouliot et Turcotte, 2019). Dans le cadre de ce mémoire, mon intérêt se porte particulièrement sur la catégorie de « fille-mère » ; car celles-ci subissaient des préjugés sociaux et étaient considérées comme hors normes, vu qu'elles étaient tombées enceintes dans une relation préconjugale (Cliche, 1991b). En effet, au Québec, le terme « fille-mère » en soi était très marginalisé et était entouré de stigmas, sans parler des jugements et de mauvais traitements que subissaient les femmes qui se retrouvaient dans cette situation. Selon les normes familiales de l'Église Catholique, la maternité avant le mariage était interdite. De ce fait, le phénomène de « fille-mère » était considéré comme un acte d'immoralité et de péché ; et le regard de la société par rapport à ce dernier était très négatif (Cliche, 1991, 2005 ; Dandurand, 1987 ; Desrochers, 2018 ; N. Roy, 2019 ; Thivierge, 1989).

Dans les familles, cette situation était aussi un déshonneur et était considérée comme une tragédie. Par conséquent, la femme qui se retrouvait dans la situation de « fille-mère » était souvent

ostracisée et jugée (Moreschi, 2012). En d'autres mots, les filles-mères étaient exclues de la société, la plupart d'entre elles étaient abandonnées par les membres de leur famille car, elles étaient aussi considérées comme impures et on estimait qu'elles étaient une honte pour leur famille.

Face à des discriminations fulgurantes, ces femmes se sentaient rejetées, abattues, méprisées, etc. (Brunet, 2013 ; Desrochers, 2018 ; Moisan, 2023 ; Nadeau, 2021 ; Roy, 2019 ; Thivierge, 1989). Les filles-mères ne pouvaient pas jouir de la joie d'être mère, car leur grossesse était considérée scandaleuse et honteuse. De plus, tenant compte des changements auxquels une femme enceinte est exposée, les hormones par exemple, pendant une période de grossesse, l'on pourrait se demander quels étaient les impacts psychologiques de ces stigmatisations sur les filles-mères et même sur les bébés qu'elles portaient. Dans la société québécoise, ces femmes étaient livrées à elles-mêmes face aux préjugés sociaux qu'elles enduraient (Aubry, 2018).

1.2 « Fille-mère » : Phénomène à la fois ancien et dramatisant

Il est important de souligner que le phénomène de « fille-mère » ne date pas d'hier et est encore moins isolé au Québec, pourtant, « il a fallu attendre jusqu'au 19^e siècle pour qu'une aide s'organise afin de permettre [aux femmes qui se retrouvaient dans cette situation] de réintégrer la société malgré leur péché » (Desrochers, 2018, paragr. 3). Cette réintégration était passée par la création de l'Hospice de la Miséricorde, une œuvre caritative qui avait pour but de cacher ces femmes durant le temps de leur grossesse :

Pourtant, pour bon nombre de Québécois, le simple nom de la Miséricorde suffisait à évoquer la honte d'une famille et la déchéance de ces filles tombées. Et la grande majorité de ces jeunes mères repartaient seules, la pression sociale les forçant à abandonner leur enfant en adoption ou aux crèches (Masse et Pilon, 2018, paragr. 5).

En effet : « [l]a vie [était] loin d'être rose pour les filles-mères chez les Sœurs de Miséricorde » (Nadeau, cité dans Desrochers, 2018, s. p). Selon Desrochers (2018), les filles-mères vivaient

enfermer avec un sentiment de honte et de culpabilité. Durant leur admission, à l'Hospice de la Miséricorde, elles se faisaient même appeler par des surnoms dénigrants pour cacher leur identité et pour rester dans l'anonymat. Ainsi :

Toutes connurent également la honte, l'humiliation et le secret qui furent le lot des mères célibataires de l'époque. Les mères célibataires arrivaient souvent à l'Hôpital de la Miséricorde à la noirceur afin de ne pas être vues et reconnues par quelqu'un. Celles qui utilisaient le service privé logeaient dans l'hôpital. Lorsqu'elles circulaient à l'intérieur, celles-ci se recouvraient le visage d'un voile afin de ne pas se faire reconnaître par le personnel de l'hôpital ou les visiteurs. (Décarie 2007, p. 70).

Pire encore, certaines d'entre elles avaient essayé de s'ôter la vie (Desrochers, 2018). On peut comprendre combien elle était pesante, la solitude que ressentaient ces femmes qui se retrouvaient dans cette situation. Loin de leurs parents et de leurs amis, claquemurées dans l'Hospice, elles étaient forcées à être appelées, « Fructueuse » pendant le temps de leur grossesse (Nadeau, cité dans Desrochers, 2018, s. p). Voici à quoi ressemblaient les conséquences d'être tombée enceinte en dérogeant les normes de l'Église Catholique sur la sexualité. Ainsi, la société avait cessé de considérer ces femmes comme des êtres humains, à la place, elles étaient frappées d'ostracisme. Il faut souligner que l'Hospice de la Miséricorde a cessé d'accueillir les filles-mères jusque vers la fin des années 1960 (Bergeron, 2009 ; Desrochers, 2018).

1.3 Angle de similarité entre la situation de « fille-mère » et la femme Québécoise

En faisant le lien à la situation des filles-mères avec celles des autres femmes de la société québécoise de l'époque, la stigmatisation des filles-mères était aussi en référence à toutes les autres. En effet, l'identité de la femme était résumée en leur capacité d'être mère et leur subordination à un homme (Descarries-Bélanger et Corbeil, 1987). Cette croyance populaire avait suscité la société à décider du sort de la femme, lorsque celle-ci se comportait à l'encontre des normes sociales (Descarries-Bélanger et Corbeil, 1987). Dans la culture québécoise, jusqu'aux années 1960, lorsqu'il s'agissait de fonder une famille, la conjugalité et la maternité étaient nécessairement combinées et valorisées (Valois, 1993). En dehors de ces deux critères, la société procédait par une catégorisation sociale de la femme (Descarries, 2005). On entend par catégorisation sociale : « un moyen mis en place comme source de définition de l'identité d'un individu ou d'un groupe, défini par un système communicant et porteur de significations et par un système d'actes intentionnels en référence constante à l'environnement social » (Kastersztein, 1981, p. 96).

En ce qui concerne la société québécoise, elle utilisait ce moyen pour classer les femmes selon leur type de relation de couple qui aboutissait à une grossesse. La conjugalité et la maternité étaient devenues deux critères qui définissaient l'identité et les caractéristiques d'une bonne femme québécoise (Descarries, 2005). Cette tendance était acceptée et valorisée par l'Église et par le gouvernement du Québec (Saint-Pierre et Dandurand, 2000). Par conséquent, n'étant jamais mariées, les filles-mères qui sont tombées enceintes se retrouvaient ridiculisées par les expressions telles que : « Fêter la pâque avant les rameaux » (Décarie, 2017, p. 78) ; ou encore : « Elle a mangé le dessert avant la soupe » en référence à une condamnation morale. Bref, la sexualité et la maternité étaient règlementées par le courant dominant auquel la femme devait se soumettre (Gauvreau et Gervais, 2003). Pourtant, le système social donnait aux femmes le titre de « mères

des générations futures » (Knibiehler, 2007, p. 11) et en même temps, les éloignait de la scène sociale sur base de leurs obligations maternelles. Selon la société « La nature dit à la femme : sois femme, les tendres soins dus à l'enfance, les douces inquiétudes de la maternité, voilà tes travaux » (Knibiehler, 2007, p. 11). En d'autres mots, la maternité avait justifié la raison de l'invalidation des femmes dans leur participation aux autres sphères de la vie.

1.4 Les mouvements sociaux-démographique au Québec : un changement de paradigme pour les femmes ?

Les nombreuses réformes législatives fédérales et provinciales au cours des années 1960 qui se répertoriaient au Québec ont éclipsé les bornes de l'ancienne société, parmi lesquelles :

la suppression de l'autorité maritale et émancipation juridique de la femme mariée institution du divorce et d'un mariage civil optionnel, libre accès à la contraception et, en particulier, à la toute nouvelle pilule anovulante, levée partielle de l'interdit sur l'avortement, [...] reconnaissance des droits de l'enfant naturel, remplacement de l'autorité paternelle par l'autorité parentale et, enfin, dissociation du mariage et de la famille. C'est dans ce remue-ménage que prennent racine le déclin de la nuptialité, la montée de la divortialité et l'adoption de l'union libre (Pérou, 2019, paragr. 21).

En dépit de tous ces changements, pourrait-on dire, aujourd'hui, que la femme a pu accéder socialement à la place qui lui revient? Est-ce qu'elle hérite de la reconnaissance qui devrait être associée à son rôle de femme? En revenant au cas de « fille-mère » au Québec, ces réformes ont eu pour effet, la restructuration de l'institution familiale québécoise (Desrosiers et al., 1993) et en particulier, une transformation du regard réprobateur de la société envers les mères seules, cheffes de famille (Roy, 2019) ; le cas qui nous intéresse dans cette étude.

Dans les années 1980, Renée Dandurand (1987), une sociologue canadienne est l'une des premiers chercheurs qui se sont penchés sur le phénomène de la monoparentalité. Elle a estimé un nombre de 481 divorces dans les années 1960 au Québec, comparativement à 12272 en 1973. Par

ces chiffres, il est certain qu'il y a eu une tendance favorable au divorce, puisqu'avant cette période, il était presque impossible de divorcer. Parallèlement, la monoparentalité a aussi augmenté au Québec entre les années 1971 et 1981. Ainsi, les données montrent que le Québec a enregistré 54 % de familles monoparentales contre 11% de familles nucléaires (Dandurand, 1987 ; Roy, 2019). Cette augmentation est la conséquence de la réforme sociodémographique que le Québec a connue vers les années 1960 par laquelle, les femmes commençaient à s'émanciper. Depuis les derniers mouvements des années 1960, les femmes bénéficieraient d'un regard plus positif de la société ; légalement, elles sont reconnues égales aux hommes. Cependant, dans la pratique, il existe toujours des inégalités entre les deux sexes (Castonguay, 2018 ; Hamelin, 2017). Par exemple, aujourd'hui encore lorsqu'il s'agit de la parentalité, cette dernière revient en premier comme une responsabilité féminine ; vu les stéréotypes sexistes qui perdurent dans la société, il n'y a pas encore une égalité :

Par tradition et croyances populaires, on pense que prendre soin des enfants revient de manière naturelle aux mères. Tant que la parentalité sera considérée comme une responsabilité féminine, il n'y aura pas de réelle égalité des chances pour les femmes, au travail comme à la maison (Lévy, 2017, paragr. 1).

Cela expliquerait également pourquoi les familles monoparentales sont majoritairement matricentriques et demeurent une source de stigmatisation (Valois, 1993).

1.5 Nouvelle conception du phénomène « fille-mère »

Depuis les années 1960, la société est passée progressivement de l'ère « fille-mère » (terminologie exclusive, stigmatisante) à l'ère « mère monoparentale » (terminologie plus inclusive, moins stigmatisante) pour donner suite aux mouvements de revendications des femmes au Québec (Lefaucheur, 2019). Mais, il existe encore des pratiques stigmatisantes à l'endroit des femmes qui se retrouvent en situation de monoparentalité. Le changement de la terminologie de « fille-mère » en « mère monoparentale » ne résout pas le problème de la stigmatisation envers ces

femmes. En effet, ce nouveau concept représente une dynamique et une multiplicité au singulier. De ce fait, les préjugés et la catégorisation envers ces mères seules sont renforcés (Lefaucheur, 2019).

Si avant on discriminait les filles-mères sur la base de la moralité chrétienne, c'est-à-dire que l'on considérait le fait de tomber enceinte sans se marier comme un péché de la chair, aujourd'hui, les mères monoparentales subissent des préjugés sociaux à partir d'une évaluation de compétences parentales. On entend par ce type d'évaluation : un examen des attitudes et des comportements des parents efficaces aux besoins et aux développements de l'enfant, à travers les manières de faire de ce dernier (Pouliot et Turcotte, 2019). Ainsi :

Entre les années 1945 et 1970, l'immoralité de la jeune fille, quoique ne disparaissant jamais complètement du discours, céda peu à peu le pas à l'analyse psychologique puis sociale. Ces changements ne sont pas étrangers au fait qu'à la même époque, psychologues et travailleurs sociaux intègrent progressivement les maternités et y amènent leur expertise. De pécheresse à mésadaptée en passant par névrosée, [...] (Brunet, 2011, p. 30).

Avant que le Québec se modernise en 1960, l'État jouait un rôle indirect à travers l'Église. Aujourd'hui, il occupe une place plus importante dans la famille québécoise, car depuis la Révolution Tranquille, l'État québécois s'inspire du modèle d'État-Providence (Lévesque et *al.*, 1999 ; Southam, 2005). En effet, la Révolution Tranquille est un mouvement de changement vers la modernisation de la société québécoise. Ce mouvement avait favorisé le côté interventionniste de l'État qui a pu effectuer de profonds changements sur le plan social, incluant des politiques mises en place sur la réglementation du fonctionnement de la famille québécoise. Par ce mouvement, l'éducation passe de l'Église à l'État (Laperrière, 2007). C'est donc pour dire qu'aujourd'hui plusieurs acteurs s'immiscent dans l'entretien et l'éducation qui s'offrent dans les dynamiques familiales, par exemple : « les activités de parentage doivent se conjuguer

quotidiennement avec l'influence et les exigences de l'école comme avec les critères de santé publique et de protection de l'enfant [...] » (Dandurand, 2001, p. 10).

Dans les services sociaux, bien que les institutions majoritairement agissent dans l'intention de bien faire, le système fait en sorte que les interventions soient généralement basées sur un interrogatoire ou une évaluation. Et ce, toujours dans une vision patriarcale stigmatisante voilée ou indirecte ; par conséquent, les mères monoparentales surtout celles qui sont les plus défavorisées peuvent se sentir surveillées. Selon Dandurand (2001), les mères seules craignent de s'impliquer avec les services sociaux ; certaines utilisent rarement les services de garde et elles sont sceptiques aux services sanitaires. D'un autre côté, certains intervenants lors des prestations de services qui ont tendance à juger les compétences parentales de ces femmes, et ils déterminent subjectivement qui d'entre elles méritent ou pas de leurs services. Certaines femmes estiment aussi qu'elles se sentent contrôlées par des intervenants justes à cause de leur situation de monoparentalité, ce qui les fragilise davantage (Cervinski, 2020). Selon Le Goff (2011), par faute de comparaison continue entre famille biparentale (famille nucléaire) et famille monoparentale, des préjugés sociaux existent encore ; soupçonnant que la femme serait mieux vue aux côtés d'un conjoint. Cela inspirait la stabilité même si ce n'en est pas toujours le cas. Comme exemple, une mère monoparentale soulèverait plus de soupçons auprès de l'institution scolaire de son enfant qu'une femme qui vit en couple, parce qu'être en couple est encore la figure dominante et la plus respectée (Citot, 2000). Cela insinue également que l'enfant se trouverait dans un bon cadre familial bien que cela puisse être qu'une illusion. De ce fait, la monoparentalité féminine est vue d'une certaine façon, comme un désordre, comme une famille incomplète suscitant des risques de délinquances dans la société (Le Goff, 2011). Ainsi, les mères seules sont victimes de discrimination juste à cause de leur statut social de monoparentalité :

Dans la société, on les juge encore beaucoup. Certains employeurs hésitent à embaucher une mère qui est seule avec son enfant, car elle risque de s'absenter plus souvent. Quand c'est le temps de louer un appartement, les propriétaires se disent qu'elle aura probablement plus de difficulté à payer. Pour plusieurs, l'absence d'un papa dans le décor signifie que l'enfant aura nécessairement des problèmes (Tranchemontagne, 2013, paragr. 4).

Considérant aussi, la réalité d'aujourd'hui, le Québec constitue davantage un berceau qui reçoit une forte proportion d'immigrants : « Par ailleurs, parmi les familles monoparentales immigrantes, 86 % sont dirigées par une mère seule, une proportion plus élevée que celle qui a chez les familles natives (76 % de données non présentées) » (Ministère de la famille Québec, 2016). Par conséquent, les mères seules immigrantes, racisées, femmes à faible éducation et revenu, etc. sont de plus en plus vulnérables et elles sont à plus haut risque d'être discriminées (Langlois et Fortin, 2007).

Pendant longtemps la stigmatisation a dévalorisé et a aussi défavorisé la femme en situation de monoparentalité. Elle se dresse en obstacle pour les nuire et pour les isoler, et ceci, depuis l'ère « fille-mère » à l'ère « mère monoparentale » (Arfeuillière et Saget, 2023). Ainsi « la stigmatisation est apparue comme une expérience profonde de discrédit et d'isolement social, associée à des sentiments de culpabilité, de honte, d'infériorité et à un désir de dissimulation » (Stuart, 2003, p. 55). Les préjugés qui en découlent risquent de mettre toutes les mères seules dans un même panier (Lefaucheur, 2019), c'est-à-dire : des femmes débordées; des femmes qui ne sont pas capables de contrôler leur vie; qui sont toujours en dépression voire anxieuse (Cervinski, 2020). De surcroit, elles sont considérées comme vivre continuellement dans la pauvreté, sont assistées par l'assistance sociale et ont une faible éducation (Leduc, 2022 ; Raïq et Plante, 2013). Au contraire, il faut comprendre que la réalité de chaque mère monoparentale est différente. Par exemple, il y en a qui, malgré les discriminations sociales, cherchent à s'adapter et à améliorer leur qualité de vie en situation de monoparentalité qui est déjà en soi complexe à vivre quotidiennement. De ce fait, certaines peuvent avoir de la difficulté à concilier la famille à d'autres activités

socioprofessionnelles, alors que d'autres peuvent s'en sortir plus facilement. Certaines peuvent même mieux planifier et gérer leur vie socioprofessionnelle et familiale que des personnes en couple. Néanmoins, la représentation sociale de ces mères reste dénigrante. La stigmatisation et la discrimination envers celles-ci sont tellement réelles, elles sont ancrées dans le tissu social, qu'elles deviennent normales ou même banales ; pourtant, elles peuvent se transformer en barrière à la réalisation de soi de ces femmes victimisées.

Chapitre 2 : L'analyse féministe

Comme le montre la problématique, les mères seules sont soumises à des normes sociales, des idéaux et des préjugés qui ont un impact négatif sur leur vie, notamment en termes de stigmatisation. L'analyse féministe est idéale pour encadrer ce projet qui cherche à mieux comprendre la stigmatisation des mères seules au fil du temps. Le féminisme est une approche qui est à la fois un mouvement social et un ensemble de production de théories diverses qui préconisent l'émancipation des femmes de l'oppression patriarcale (Dubesset, 1998 ; Offen, 1987). Le féminisme se positionne à l'encontre et dénonce le patriarcat qui est un système de domination fondé sur des inégalités sociales en considérant juste une différenciation biologique, le « sexe ». Ce système a fait en sorte que la femme soit placée inférieure au sexe opposé (Geert, 2017). Le patriarcat a longtemps retenu la femme sous son joug comme un objet d'échange appartenant aux pères puis aux maris ; comme un être de non-droit, dépendant, en empêchant son développement et son épanouissement (Knibiehler, 2007). Le but principal du féminisme est la reconnaissance et la fin de l'oppression subie par les femmes typiques en raison de leur sexe (Offen, 1987).

Le courant féministe a fait son émergence au Québec vers la fin du 19^e et début du 20^e siècle autour de la notion « droit de la femme » (Dumont, 2023, paragr. 2 ; Lacroix, s. d.). Ce dernier est apparu comme une sorte de réplique, de défense contre la perception négative du sexe féminin d'un système qui a valorisé la suprématie du sexe masculin. Comme dans le cas de cette étude, les femmes en général, mais spécifiquement les « mères seules » sont considérées comme une version inférieure et doivent se soumettre à la norme indiquée à leur sujet. Le féminisme est donc « considéré comme un des grands mouvements du 20^e siècle [qui] a bouleversé la division traditionnelle des rôles, la suprématie masculine dans la famille et la structure de la main-d'œuvre dans un grand nombre de pays » (Lacroix, s. d., paragr. 4).

Les mouvements qui découlent de ce courant sont diversifiés et sont constitués de combats et de luttes qui ont évolué au fil des années et selon les pays ; par exemple, au Québec, après avoir revendiqué le droit de vote, les militantes ont poursuivi avec les aspects juridiques, économiques et culturels auxquels, elles ont été exclues (Lacroix, s. d.). Entre 1965 et 1989, il y a eu une diversification de mobilisations féministes pour la libération de la femme. En effet, conscientes des conséquences de la pression du système patriarcal, les femmes se sont levées pour lutter contre les préjugés, les stéréotypes et les discriminations à leurs égards :

[Elles] revendiquaient de participer aux profondes mutations culturelles, sociales, politiques et économiques enclenchées par la révolution tranquille. Leur capacité civile désormais reconnue par la loi, elles sont nombreuses à dénoncer l'étroitesse des rôles et des fonctions qui leur sont toujours réservés, tout comme l'inadéquation des ressources disponibles pour répondre aux besoins diversifiés et multiples des femmes. Elles s'organisent au sein de groupes politico-militants, syndicaux ou communautaires pour dénoncer les inégalités entre les femmes et les hommes, faire entendre leurs préoccupations sociales et formuler leurs revendications (Descarries, 2011, p. s p).

À la suite de ces revendications, la société a connu des réformes qui ont soutenu l'émancipation de la femme. Par exemple, la loi sur le divorce en 1968 au Québec a donné une autre conception du mariage. D'ailleurs : « le mariage n'est plus considéré comme un engagement aussi sérieux qu'auparavant. De nombreux couples l'évitent en plus de nier son importance juridique » (Doyon, 2011, p. 1).

En 1980, la Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille introduit la notion d'égalité entre les époux dans la gestion des biens de la famille et l'éducation des enfants (Poulin, 2018). Parce qu'avant « Les rapports entre époux [étaient] donc foncièrement inégalitaires et campés dans deux rôles distincts : d'une part, le mari-pourvoyeur, maître et chef de la famille, et d'autre part, la femme dévouée et mère aimante » (Roy, 2017, p. 437).

La maternité est aussi un sujet important de l'analyse féministe et dans le contexte québécois, elle était vécue jusqu'aux années 1960 comme un destin ou un devoir (Knibiehler, 2007, paragr. 11). Notamment, le modèle féminin existant au cours de cette période était remis en question pendant les mouvements de revendications féministes au Québec. Les femmes avaient refusé d'être dépendantes des hommes et d'être réduites à la maternité et aux normes imposées par le système patriarcal concernant la maternité (Descarries-Bélanger et Corbeil, 1987).

De plus, vers les années 70, il y a eu une réflexion centrale sur les représentations sociales de la maternité. Celle-ci proposait de contester la théorie de l'instinct maternel et réclamait non seulement le droit à la maternité volontaire, mais plus encore le droit d'exister sans être mère en tant que femme (Descarries-Bélanger et Corbeil, 1987). En effet, les femmes revendiquaient principalement le droit de contrôler leur corps et la maternité pour avoir à leur tour, le pouvoir sur leur vie (Descarries, 2011). Par conséquent, le féminisme a dénoncé et contesté le côté contraignant de la maternité qui retenait les femmes dans un état réducteur, alors que le propre humain appelle au dépassement (Descarries-Bélanger et Corbeil, 1987).

Il est clair que les mouvements féministes ont abouti à des victoires et ont apporté une lueur de changement aux conditions de la femme qui était contrôlée et subordonnée dans la société québécoise. Cependant, vers la fin des années 80, le courant du féminisme a été critiqué d'être une doctrine trop ethnocentrique par d'autres femmes de groupes minoritaires militants (Corbeil et Marchand, 2006). Celles-ci réclamaient que cette doctrine soit plus inclusive afin de prendre en compte toutes les catégories des statuts sociaux des femmes jusqu'aux plus vulnérables (Corbeil et Marchand, 2007). Par exemple, une mère monoparentale pauvre comparée à une mère monoparentale riche ne confronterait pas les mêmes types de discrimination. Elles sont toutes deux femmes pourtant, leur classe sociale est différente.

En effet, je suis consciente de la complexité de la théorie du féminisme. Celle-ci peut-être en constante progression et elle peut se retrouver à des phases différentes de l'échelle des statuts sociaux. Par conséquent, dans le cadre de ce travail, l'approche féministe a été mobilisée principalement dans le but d'analyser la stigmatisation des mères seules au Québec. À travers cette analyse, la victimisation du sexe féminin en rapport avec sa sexualité sera ressortie. L'influence du système patriarcal se constitue comme une source d'oppressions et de discriminations pour les femmes et en particulier les mères seules depuis l'ère « fille-mère » à l'ère « mère monoparentale » au Québec. Grâce à cette théorie, il est possible de démontrer combien ces femmes sont victimes de l'institutionnalisation des sexes qui prône la domination masculine présente dans tout le système social québécois. La mobilisation de cette théorie dans cette étude permet aussi de voir l'inégalité qui a existé ou qui existe encore entre les deux sexes ; et la conception du patriarcat par rapport aux femmes et à la maternité d'année en année, et cela jusqu'à notre siècle. En dépit du fait que tomber enceinte soit un acte de dualisme, la société a toujours condamné la femme comme seule responsable de cet acte en dehors du mariage. Or, dans les autres cas, on prône souvent que l'homme domine. Alors pourquoi dans le cas de l'acte sexuel en contexte préconjugal, il n'est pas le premier responsable ? Le féminisme nous permet de voir que le système patriarcal utilise ses règlements à son profit pour valoriser sa représentation sociale comme chef de la femme et ensuite pour réduire la valeur de celle-ci, et ceci, même dans les cas où cette dernière serait une victime. Dans la société québécoise, on exigeait plus à la femme le respect des normes sociales familiales. Or, en contexte d'une relation préconjugale, l'homme et la femme seraient les deux complices qui dérogeraient aux normes conjugales. Bref, pour un même acte, deux personnes, deux sexes, deux traitements différents. Comme conséquence, l'homme pourrait continuer sa vie tandis que la femme de sa vie en dépendrait.

Chapitre 3 : Cadre méthodologique

Le chapitre de la méthodologie constitue en elle-même les stratégies de la recherche. Il représente la charpente qui a guidé dans la sélection des données et dans la progression de développement des connaissances visant à comprendre le sujet de la recherche. Cet exercice consistait en une démarche d'investigation, d'amassage de données permettant de cerner le phénomène des « mères seules » au Québec, afin de le décrire et de l'analyser. En d'autres termes, c'est un ensemble de moyens utilisés à la quête d'informations pouvant permettre de réaliser un travail rigoureux et de répondre à la question de recherche qui suit : *quoi de nouveau pourrions-nous apprendre au sujet de la stigmatisation à laquelle font face des mères seules au Québec en considérant la figure de la « fille-mère » et de la « mère monoparentale » l'une par rapport à l'autre?*

3.1 Description et justification de la méthodologie choisie

Pour réaliser cette recherche, je me suis intéressée géographiquement à la province de Québec. En effet, en 2016, cette province a enregistré qu'environ 1 famille sur 4 est une famille monoparentale (Roy, 2019, p. 14) et selon le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans la majorité de ces familles, dont 75,1%, c'est les mères qui représentent les parents responsable de familles monoparentales (2023, paragr. 1). Le Québec nous donne un contexte riche en possibilités pour pouvoir retracer ce phénomène qui attire l'attention. Comme discuté dans le chapitre 1, le Québec a été longtemps conservateur, particulièrement aux normes familiales traditionnelles, sous l'emprise ecclésiale de l'Église Catholique qui était l'un des premiers responsables du fonctionnement de la famille. L'Église Catholique avait l'autorité de définir les normes familiales en rapport avec la sexualité, la fécondité et le sacrement de mariage. Ces normes

étaient acceptées par la société québécoise en général, mais quand ces dernières étaient violées, la condamnation était appliquée. Il y a eu aussi des mouvements sociaux de revendication des femmes dans les années 1960 qui ont donné une autre tournure à la monoparentalité féminine. Avec ce contexte, j'ai pu avoir une meilleure compréhension des femmes en situation monoparentale. J'avais aussi l'occasion de relever les stigmatisations vécues par les femmes de l'ère « fille-mère » à celle de « mère monoparentale » pour ensuite répondre à la question de recherche.

J'ai opté ensuite pour la méthode de recherche qualitative sur documents afin de mener cette recherche, car celle-ci permet l'utilisation d'un ensemble de stratégies de collecte et d'analyse de données, telles que : lire, relire, souligner, classer les thèmes pour ensuite cerner le sens d'un fait social (Kohn et Christiaens, 2014 ; Paillé et Mucchielli, 2012a). La recherche qualitative permet également de comprendre et d'analyser les représentations ou perceptions de la monoparentalité féminine au Québec ainsi que son développement (Mortelmans, 2009 ; Dagenais, 2021). Elle donne ensuite la possibilité de suivre l'évolution du phénomène, c'est-à-dire remonter dans le temps, retracer la trajectoire des perceptions de la monoparentalité féminine depuis la fin du 19^e siècle à notre époque.

Les caractéristiques de l'échantillon déterminé pour mener cette recherche étaient :

- Personne cible : femme, mère, qui n'a pas de conjoint. À préciser que cet échantillon ne se limite pas à une catégorie de classe sociale de femmes monoparentales, mais à toutes celles qui se déclarent être femmes. Bien que ces dernières puissent être discriminées différemment, selon l'ethnie et le statut social cependant, elles ont toutes en commun le sexe féminin.

- Temps : De 1920 à 1960 et de 1960 à 2023, au Québec. J'ai choisi l'année 1960 comme celle qui divise le temps en deux parce qu'elle démarque des changements marquants tels que des mouvements de femmes qui luttèrent pour leur droit et leur reconnaissance, l'émergence d'une nouvelle conception du mariage, ainsi que la reconfiguration de la famille. Ceux-ci ont à leur tour influencé le phénomène des « mères seules » au Québec.

3.2 La réflexivité

Du point de vue éthique, il était important de prendre conscience de mon positionnement et de déterminer le degré de ma subjectivité au moment de la collecte et de l'analyse des données. En effet, mon positionnement et ma subjectivité sont importants tout au long de la recherche parce que ceux-ci pouvaient influencer mes interprétations en tant que chercheuse. En tant qu'une femme et mère en situation de monoparentalité, durant cette expérience, j'ai souvent ressenti la pression sociale de mon époque. Ce qui continue d'être le jugement stéréotypé et négatif dans mon entourage, au lieu de l'appréciation de mes accomplissements et de mes efforts à atteindre mes objectifs. Le fait de me voir avec mes enfants, inconsciemment et par pur réflexe on me pose souvent des questions sur mon supposé mari. Il est vrai que le temps a changé et que la société soit plus ouverte à la différence, il y existe une pluralité de configurations de famille. En revanche, la société a toujours tendance à croire automatiquement qu'une famille se compose du mari, de la femme et des enfants. Par conséquent, je sens que si ma petite famille n'a pas la même considération que celles où il y a les deux parents ou du moins, il y a un manque. Toutefois, je pense qu'il y aurait d'autres femmes monoparentales ayant connu cette même réalité dans leur quotidien qui n'auraient pas le même ressenti que moi. De ce fait, en termes de réflexivité et de

stratégies que j'ai utilisées pour mitiger ma subjectivité et mon positionnement, je me suis engagée dans un processus d'autoréflexion critique tout au long du projet. Pour ce faire, j'ai noté mes réactions, mes pensées et mes sentiments au fur et à mesure que je recueillais les données nécessaires à cette recherche. J'ai aussi travaillé avec ma superviseuse de mémoire pour minimiser l'impact de mon positionnement et pour m'assurer de ne pas arriver à des conclusions qui sont basées sur mon expérience et mes perspectives personnelles. À travers des discussions que j'ai eues avec ma superviseuse et de multiples versions de documents de ce travail, le degré de ma subjectivité présente dans l'analyse a été réduit. En revanche, le but de mitiger ma subjectivité n'était pas d'obtenir l'objectivité, car comme l'expliquent Laurence Kohn et Wendy Christiaens (2014), les chercheurs qualitatifs trouvent que la subjectivité est plutôt une force qu'une faiblesse (p. 14).

3.3 Limites de la méthode

La méthode utilisée pour cette recherche s'avère pertinente pour acquérir une clarté intégrale de l'histoire du phénomène des « mères seules » au Québec afin de donner un sens à cette problématique. Cependant dans le cadre de cette méthode, devant la multiplicité de sources à consulter, telles que : bibliothèques, sites web, articles de journaux et scientifiques, blogues, livres et j'en passe, il existe un vaste corpus de documentations sur le sujet de la recherche. Je n'ai pas eu assez de temps pour les consulter et même si j'en avais, ceci constituerait un travail interminable. De ce fait, la vue d'ensemble sur la stigmatisation des femmes, mères monoparentales dans cette étude est faite seulement à partir de certaines données. De plus, les sources étaient souvent incomplètes et exigeaient d'autres informations. La réalisation d'entrevues semi-structurées avec des mères célibataires aurait permis de renforcer et d'approfondir ce projet, mais cela n'a pas été possible en raison de contrainte de temps.

3.4 Méthode de collecte des données et mots clés

J'ai effectué une cueillette de données en utilisant les moteurs de recherches suivantes : Google, Google Scholar, Érudit, et Cairn info. J'ai utilisé des mots clés en deux étapes. Dans une première étape, j'ai choisi les mots clés suivants pour trouver les documents qui pourraient être pertinents à cette recherche : « mère monoparentale », « monoparentalité féminine », « monoparentalité », « cheffe de famille », « monoparentalité au Québec », « maternité », « fille-mère », et « mère célibataire ». J'ai ensuite procédé par un triage, en éliminant les doublons et tous les articles qui ne s'adressent pas à la stigmatisation, du vécu ou de la réalité de la monoparentalité féminine, et la perception et caractérisation de celles-ci. Ensuite, dans une deuxième étape, j'ai cherché les concepts qui se trouvent dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Mots clés utilisés pour la recension critique d'écrits

1- Fille-mère et mère monoparentale et mère célibataire
2- Fille-mère ou mère monoparentale
3- Fille-mère et discrimination au Québec
4- Fille-mère et stigmatisation
5- Fille-mère éhontée au Québec
6- Mère célibataire et stigmatisation au Québec
7- Mère monoparentale et discrimination au Québec
8- Mère monoparentale *stigmatisation * préjugé
9- Mère célibataire et stéréotype au Québec

À partir d'un vaste corpus de données, j'ai opté pour un mélange de types de documents venant des journaux francophones du Québec. Ces journaux sont : *Le devoir*, *La presse*, le *Journal de Montréal*. J'ai aussi inclus des articles scientifiques. J'ai également emprunté des livres et des

mémoires à la bibliothèque de l'Université d'Ottawa qui couvrent le sujet de la monoparentalité féminine afin d'avoir une idée globale du sujet et donner un sens à l'évolution des croyances et de la perception sociale à travers les époques.

3.5 Méthode d'analyse des données recueillies/ Justification

Pour répondre à la question de recherche, en termes de la stigmatisation et de la figure de « fille-mère » et de « mère monoparentale », l'analyse thématique a été choisie. L'analyse thématique permet la segmentation des thèmes clés qui sont retrouvés dans les données afin de relever ce qui est fondamentale (Braun et Clarke, 2019 ; Paillé et Mucchielli, 2012a). En d'autres mots, l'analyse thématique permet de faire un résumé des propos ou des expressions relevés à partir des données recueillies concernant cette recherche. Cette approche consiste principalement à décrire et à donner un sens aux appellations historiques de la monoparentalité féminine au Québec (Paillé et Mucchielli, 2012b).

Comme nouvelle chercheuse, cette approche d'analyse s'adapte nécessairement à moi, vu que je suis novice dans le domaine de la recherche (Paillé et Mucchielli, 2012b). Maguire et Delahunt (2017) et Dagenais (2021) listent six étapes à procéder lors de la méthode de l'analyse thématique : 1) se familiariser avec les données ; 2) faire émerger des codes initiaux ; 3) rechercher les thèmes ; 4) réviser les thèmes ; 5) définir les thèmes et ; 6) l'écriture. En me basant sur ces six étapes, j'ai d'abord effectué une première lecture des documents et articles recueillis pour me familiariser avec les données. Ensuite, j'ai souligné des thèmes possibles et concepts clés, effectué des copier-coller de citations clés afin de créer des codes pour me guider dans la deuxième cueillette des données. En utilisant les concepts clés repérés, j'ai effectué d'autres recherches qui ont permis la classification des articles et des journaux retenus. Par exemple les articles et les journaux qui relatent les faits de la monoparentalité féminine d'avant les années 1960 utilisent le

thème « fille-mère » tandis que ceux qui relatent les faits d'après les années 1960 utilisent le concept « mère monoparentale ». J'ai déduit que les thèmes pour désigner les femmes en situation de monoparentalité avant les années 1960 sont plus dégradants que ceux d'après. Ainsi, j'ai procédé à une révision de ces concepts afin de répondre à ma question de recherche. Les thèmes retenus sont définis et finalement, j'ai procédé à l'écriture du chapitre des résultats. Dans le chapitre suivant, les thèmes « fille-mère » et « mère monoparentale »; Le phénomène « fille-mère » en tant qu'un opprobre social ; la normalité sexuelle à double standard au Québec et mère monoparentale comme une figure de vulnérabilité seront décrits.

Chapitre 4 : Résultats

Dans ce chapitre est présenté le résultat de cette recherche qualitative de la collecte de données réalisée. Nous allons découvrir la stigmatisation des mères seules en regardant la figure historique de la « fille-mère » et celle contemporaine de la « mère monoparentale ». Le chapitre commence par définir les concepts « fille-mère » et « mère monoparentale » et dresse ensuite la réalité de ces mères seules à travers l'époque où elles se trouvent en situation de monoparentalité. Le phénomène « fille-mère » était considéré comme une situation d'opprobre ; au Québec, la norme concernant la sexualité était à double standard, c'est-à-dire : les femmes étaient appelées à la chasteté alors que les hommes pouvaient jouir d'une certaine liberté. En ce qui concerne les mères monoparentales au temps contemporain, elles sont souvent représentées comme une figure vulnérable.

4.1 Les concepts de « fille -mère » et « mère monoparentale »

Les concepts de « fille-mère » et « mère monoparentale » se situent dans un contexte historique spécifique. Le concept « fille-mère » est apparu pour la première fois en France au 19^e siècle et désignait des femmes qui tombaient enceintes dans une relation préconjugale (Cliche, 1988 ; Dandurand, 1987 ; Desrochers, 2018 ; Desrosiers et *al.*, 1993 ; Valois, 1993). Il ne représentait pas celles qui étaient divorcées ou veuves (Bargier, 2018). D'ailleurs, à l'époque où l'on utilisait ce dernier, le divorce était comme interdit. À ce jour, ce concept n'est presque plus utilisé, sauf pour évoquer l'époque écoulée où la fille avait transgressé les normes traditionnelles de la sexualité, établies dans la société québécoise par les autorités religieuses catholiques. Comme conséquence à cette transgression, cette dernière était couverte d'opprobre (Brunet, 2006 ; Cliche, 1988 ; Lefaucheur, 2019). Bref, le concept « fille-mère » a toujours eu une connotation péjorative.

Selon Cliche (2011), ce dernier est apparu au Québec en 1867, dans un article de journal adressant les conditions des filles-mères en France. Ensuite, il a été utilisé dans le milieu judiciaire québécois par les juges à partir de 1883. Au 19^e siècle, le terme « fille-mère » était devenu populaire au Québec pour désigner un fait social qui était à l'encontre des normes familiales de l'époque, qui favorisait la famille traditionnelle, composée des deux parents et de leurs enfants (Bargier, 2018 ; Bertrand, 2018 ; Cliche, 2011 ; Desrochers, 2018). Au cours des années 1960, le concept de « fille-mère » fut remplacé par le terme « mère célibataire » traduisant le même phénomène, mais dans le but de faire disparaître la nature ignoble associée à ce dernier (Lefacteur, 2019). Cependant, le terme « mère célibataire » peut avoir une connotation variée selon le pays ou selon la législation en vigueur, et ce dernier peut amener les auteurs à s'interroger sur son contenu en se demandant :

S'agit-il des mères qui n'ont jamais été mariées, de celles d'entre elles qui vivent sans conjoint ou de toutes les femmes qui ont donné naissance à des enfants illégitimes ? Faut-il prendre en compte les conceptions pré-nuptiales ? Les femmes vivant en concubinage ? Les divorcées ou les veuves qui ont donné naissance à des enfants qui n'ont pas été conçus avec leur mari ? (Lefacteur, 2019, p. 58)

Par ce pli de questionnement sur le terme de « mère célibataire », il est déduit que pour être mère célibataire, il existe plusieurs facteurs possibles.

Par définition, la notion « mère monoparentale » désigne des femmes qui dirigent leur famille sans avoir un conjoint qui demeure le même logement, habitant avec un ou plusieurs enfants, et qui endossent seules la charge parentale (Ministère de la Santé et des Services Sociaux 2023 ; La Petite Maison de la Miséricorde, s. d ; Beauregard s. d). Cette notion est apparue aux États-Unis dans les années 50, sous l'expression « *single parent family* » (Dandurand, 1987). À cette époque, au Québec, on utilisait encore les concepts : fille-mère, veuve et gens séparés pour désigner la monoparentalité. L'expression mère monoparentale est une appellation moderne du phénomène des mères seules, une suite au sens plus large du concept de mère célibataire tiré de la catégorie de famille monoparentale (Couñago, 2021 ; Lefacteur, 2019).

Selon Statistique Canada (2016), la famille monoparentale désigne les familles composées d'un seul parent avec son ou ses enfant(s). Au Québec, une « famille monoparentale » se définit comme une mère ou un père, sans conjoint ou conjointe ni partenaire en union libre, qui habite dans un logement avec un ou plusieurs enfants (Ministère de la Santé et des Services sociaux de Québec, 2017). En effet le phénomène de la monoparentalité existait longtemps déjà, mais il était peu étudié. Ce n'est que vers les années 70, qu'on commençait à utiliser la notion de famille monoparentale au Canada (Dandurand, 1987). Selon Neyrand (2001), ce terme proviendrait de la traduction anglaise de « *one parent families* », et aujourd'hui il désigne tous les cas où un parent élève seul son enfant (divorce, maternité célibataire...). En d'autres mots, le concept de famille monoparentale représente un assemblage de diverses situations familiales (parmi lesquelles, les mères monoparentales) placées dans une seule catégorie dans l'objectif de neutralité ou de déstigmatisation (Lefacteur, 2019). Ainsi on peut parler de famille monoparentale lorsqu'un adulte est le père seul ou la mère seule, vit et a la charge d'un ou de plusieurs enfants. Le parent seul habite le même logement que son ou ses enfants (Dallaire, Marchand, & Migneault, 2011).

L'expression famille monoparentale illustre bien un caractère homogénéisant qui englobe toutes les unités familiales qui ne sont pas conjugales (Dandurand et Saint-Jean, 1988). Par cette définition, Dandurand et Saint-Jean (1988) ont fait référence aux ménages affectés par le décès, par l'absence ou l'abandon d'un conjoint, ou encore par une rupture volontaire d'union, que celle-ci soit légale ou consensuelle. Elle inclut également toutes les unités qui sont sous la responsabilité des mères autant que des pères, dont les enfants sont jeunes et à charge ou déjà adultes, comme des ménages dirigés par des veuves. En d'autres mots, le terme de famille monoparentale se réfère aux familles dont l'autre parent est à peu près présent ou est complètement absent (parce que décédé, disparu ou « inconnu ») (1988, p. 15).

Aussi, il est important de souligner que les situations monoparentales pour les femmes ont un caractère très dynamique. Généralement, elles surviennent à la naissance d'un enfant dans une relation libre très tôt, autour de 25 ans. Dans d'autres cas, plus tardif, au milieu de la quarantaine, lorsqu'il s'agit d'un décès du conjoint. Entre les intervalles d'âges, de la vingtaine et de la quarantaine, les risques de monoparentalité sont plus élevés et sont fortement liés aux ruptures volontaires d'union telles que : séparations ou divorces (Desrosiers et *al.*, 1993). D'autant plus, Jocelyne Valois (1993), de son côté explique que la monoparentalité se concrétise la plupart du temps par le départ d'un parent toujours vivant, néanmoins il est aussi possible qu'une mère soit déjà seule au moment de l'accouchement de son bébé et que le père demeure définitivement anonyme (p. 219). Dans ces cas-ci, l'auteure souligne comme Desrosiers (1993) dans une étude sur la dynamique de la monoparentalité qu'une forte proportion de monoparentalité est enregistrée plutôt chez de jeunes mères que celles qui sont plus vieilles. Cette situation rend alors ces jeunes mères plus dépendantes et socio économiquement très vulnérables (Valois, 1993).

Durant cette étude, j'ai pu relever qu'il existe peu de définitions du thème « mère monoparentale » (famille monoparentale) ou du moins celles que j'ai trouvées, sont très nuancées avec peu d'éléments de différence. Cependant, il existe toujours le fait d'être un parent seul qui habite avec ses enfants à sa charge et est considéré comme un site important à étudier dans le domaine des sciences sociales. Dans cette étude, la définition retenue pour le terme de mère monoparentale est toute femme qui n'a pas de conjoint ayant à sa charge, un ou plusieurs enfants. Cette définition est une équivalence du terme fille-mère utilisé au Québec avant les années 1960. J'ai pu également déduire qu'il existe un rapport très nuancé, qui peut porter à confusion entre les concepts « fille-mère » et « mère monoparentale ». Sur le plan juridique, « fille-mère » ou plus positivement, « mère célibataire », comme déjà indiquée ci-dessus, est une femme qui ne s'est

jamais mariée mais, qui a un ou plusieurs enfants ; tandis qu'une mère monoparentale (dans la catégorie de famille monoparentale) peut être une mère séparée, divorcée, veuve ou célibataire ayant aussi un ou plusieurs enfants à sa charge. Ainsi dit, être « mère monoparentale » n'implique pas toujours d'être une « mère célibataire ». Être « mère célibataire » est un statut civil alors que, être « mère monoparentale » est considéré dans notre société contemporaine comme un type de famille (Couñago, 2021). Le statut civil « mère célibataire », communément appelé « fille-mère » au 19^e siècle était inacceptable et méprisable au sein de la société québécoise. En effet, ce fait social a suivi un parcours évolutif, vers les années 1970, celui-ci fut appelé « mère célibataire », et au 21^e siècle, « mère monoparentale » (Dupont, 2004 ; Gouvernement du Canada, 2015)

4.2 Fille-mère : l'opprobre social au Québec

Le phénomène de « fille-mère » au Québec, au 19^e siècle, était une situation de drame social (Bargier, 2018 ; Bergeron, 2009 ; Cliche, 1990 ; Dandurand, 1987). L'intolérance de la société était énorme face à ce phénomène qu'on nommait désordre social (Bergeron, 2009 ; Cliche, 1990 ; Le Goff, 2011). Ces filles délaissées, stigmatisées, étaient éprouvées par la honte parce qu'elles n'étaient pas dans le moule dominant de la normativité des valeurs traditionnelles familiales de la société québécoise, établie par l'autorité cléricale (A. Lévesque, 1989). Celle-ci condamnait tout acte sexuel hors des liens indéfectibles du mariage (Cliche, 1988 ; Desrosiers et *al.*, 1993 ; Hirtzmann, 2018). En se référant à l'histoire associée à l'appellation « fille-mère », il est clair que cette dernière était marginalisée. Les femmes étaient punies pour leur conduite sexuelle, par conséquent, « elles étaient partout considérées comme des brebis égarées et étaient tenues responsables de leur condition » (Bergeron, 2009, p. 2). Certainement, autour de ce contexte de « fille-mère » au Québec se sont alignées de nombreuses stigmatisations sociales.

Dans la littérature, il existe de nombreuses études sur ce sujet qui ont essayé de déceler ces faits sous des angles divers. Au 19^e siècle, tomber enceinte sans avoir contracté le sacrement de mariage, ou être « fille-mère », était synonyme de déshonneur et de rejet social, il était mieux pour ces femmes de se cacher ou de cacher leur situation la plupart du temps (Bargier, 2018 ; Cliche, 1991a ; 1991b). Ces dernières, pour échapper à la stigmatisation et au mépris de la société, abandonnèrent leurs bébés à la naissance dans les rues de la ville de la province.

Cette situation avait contraint les autorités du Parlement canadien de faire appel aux religieuses de l'Hôtel Dieu, qui se chargèrent de faire adopter ou de mettre en pension ces petits abandonnés (Bergeron, 2009, p. 2). Alors, à la suite de la décision du Parlement, pour pallier la situation de l'abandon des bébés dans les rues, les filles-mères étaient prises en charge et elles étaient hébergées à l'Hospice de la miséricorde. En effet, l'un des responsables de l'Église Catholique avait loué une maison au début qui fut appelée Hospice Saint-Joseph pour héberger ces femmes (Bergeron, 2009). La capacité de cet Hospice devenait insignifiante face aux cas de grossesses illégitimes qui se multipliaient. Ce dernier a déménagé dans un plus grand espace, par la suite adopta le nom de l'Hospice de la Miséricorde (Bergeron, 2009; Centre interuniversitaire d'études québécoises, s. d. ; Histoire De Chez Nous, s. d.).

Devant cette forte demande d'admission à l'Hospice, il devenait évident de constater qu'une nouvelle forme de maternité était en train de s'imposer dans la société québécoise (Bergeron, 2009). En effet, cette institution était fondée non seulement dans l'objectif de prévenir les infanticides, mais plus encore d'éloigner le déshonneur des familles respectables (Cliche, 1990). En dépit des dispositions prises par les autorités religieuses et du gouvernement au Québec, la marginalisation entourant le phénomène de « fille-mère » était loin d'être résolue, puisqu'aux yeux de la société, ces femmes continuaient d'être considérées comme des déshéritées ou des parias

(Bergeron, 2009 ; Cliche, 1991a). En d'autres mots, Mireille Bergeron (2009) a décrit le phénomène de « fille-mère » comme un lot de misère, de désordre, de pauvreté et de prostitution dans les rues de Québec.

Cependant, en décrivant cette œuvre caritative où hébergeaient les filles-mères, du nom d'Hospice de la Miséricorde, Bergeron (2009) est la seule dans cette recherche qui a fourni une description positive de celle-ci. Elle a expliqué qu'à l'intérieur de l'Hospice, les femmes qui s'y retrouvaient pouvaient bénéficier d'un service adéquat selon leur besoin, il y avait également un personnel médical à leur disposition. Outre, l'Hospice avait utilisé une politique particulière de discrétion. L'utilisation des pseudonymes était pour faciliter la correspondance par celles qui le désiraient. Les protégées de l'Hospice Miséricorde n'étaient pas jugées ni punies, au contraire, elles étaient soutenues. Ensuite, pour bien entretenir l'espace, les responsables de l'établissement réclamaient cinq heures de travaux domestiques par jour à celles qui étaient en mesure de les fournir.

Or, selon d'autres études, plusieurs auteurs se convergent à l'idée que le climat à l'intérieur des murs de l'Hospice de la Miséricorde était terne (Aubry, 2018 ; Cliche, 2011 ; Desrochers, 2018 ; Hirtzmann, 2018 ; A. Lévesque, 1989 ; Masse et Pilon, 2018 ; Vastel, 2018). Les sœurs religieuses, sous la menace de l'autorité de l'Église Catholique entretenaient des préjugés néfastes associés aux filles-mères, bien que cette situation devînt en opposition aux valeurs qu'elles voulaient instituer et aux objectifs de la fondation de l'Hospice de la Miséricorde (Aubry, 2018 ; Laberge, 1989). Les femmes hébergées devaient effectuer des travaux domestiques à cause des difficultés financières que traversait l'Hospice (Aubry, 2018) ; en fait, Andrée Lévesque (1989) révèle que l'institution de l'Hospice de la Miséricorde les infantilisait. Elles devaient se soumettre

aux disciplines strictes de l'organisme et le sort qui leur était réservé était innommable et était très difficile à vivre.

Contrairement à ce qu'a raconté Mireille Bergeron, les femmes qui se retrouvaient à l'Hospice étaient obligées d'effectuer des travaux domestiques afin de régler les coûts de leurs services. Une fois admises, elles devaient se débarrasser de leurs bijoux, se couper leurs cheveux et elles se faisaient aussi appeler « humiliance » dans le but de leur rappeler leur péché (Cliche, 1991b ; Desrochers, 2018 ; A. Lévesque, 1989). D'autre en plus, l'Hospice de la Miséricorde avait ensuite conclu une entente avec l'Université Laval, ce qui impliquerait que les soins étaient dispensés par les débutants en médecine. Par conséquent, les « filles-mères » étaient les patientes qui devaient payer de leur personne lors des leçons d'obstétrique (Cliche, 1991b). En d'autres mots, selon Hervé Bertrand (2018), bien évidemment avec l'appui de la société, la religion catholique a traité les « filles-mères » de Québec avec cruauté. Entre 1945 et 1971, environ 95% de ces filles étaient obligées d'abandonner leur bébé. Dans des foyers de maternité, les filles-mères étaient sous le poids de la violence émotive et verbale, elles étaient confinées en ayant peu de fréquentations avec le monde extérieur:

La période des Fêtes était particulièrement lugubre pour les filles séparées de leur famille à qui elles dissimulaient souvent leur situation et qui se sentaient en outre rejetées par la société et obligées de « cacher leur honte ». [...] En temps ordinaire, l'atmosphère de la maison ressemblait à celle d'un couvent ou d'un pensionnat, avec un horaire scandé de nombreux exercices religieux : messe quotidienne, rosaire et instructions pieuses. Mais certaines filles souffraient beaucoup de la promiscuité et ne parvenaient pas à se plier au règlement (Cliche, 1991b, p. 103).

Bref, le phénomène « fille-mère » au Québec était considéré comme étant socialement catastrophique. Dans le cadre d'une idéologie moralisatrice, cette situation était comparée à la prostitution, les femmes étaient considérées comme des bâtards et leur grossesse était associée à la honte, au secret et au désir d'avorter (Cliche, 1988). De plus, dans l'année 1954, selon un décret gouvernemental, les enfants de ces « filles-mères » ont été catalogués faussement comme malades

mentaux, débiles ou idiots (Aubry, 2018, paragr. 8). Favorablement, les résultats des mouvements sociodémographiques des années 1960 au Québec ont permis l'accès à d'autres approches face à ce phénomène. En ce sens, Marie-Hélène Brunet (2011), dans une analyse de rapport entre la maternité et le travail social, a démontré que les multiples qualificatifs, du discours moralisateur tel que : fille déchue, fille perdue, psychosée, névrosée, assistée sociale ont eu beaucoup d'impacts sur le traitement de la maternité hors norme dans la société québécoise. Ce discours disait, « la jeune femme [...] totalement affectée par le péché ; il y [avait] une tâche dans son âme, dans son corps et dans son caractère ; Il y [avait] un virus » (Brunet, 2011, p. 40). Notamment avec l'apport du travail social, ce discours moralisateur fut remplacé par une approche psychologique, puis sociale, ouvrant plus de possibilités de services aux femmes, mères seules quoique celles-ci étaient toujours considérées fautives. D'ailleurs, ce n'est que vers les années 1960 que l'Institut des Sœurs de la Miséricorde avait cessé la pratique d'accueillir ces « filles-mères » (Desrochers, 2018 ; Nadeau, 2021). Bref, la stigmatisation de la population canadienne-française catholique envers les « filles mères » était très cruelle, qu'aucune famille n'aurait souhaité voir leurs filles donner naissance hors mariage (Jean-François Nadeau, Le Devoir cité dans Aubry, 2018).

4.3 Normalité sexuelle à double standard au Québec

La situation des mères seules au Québec à l'ère « fille-mère » représentait une dépravation du modèle de la mère de famille traditionnelle et est aussi une preuve visible de désobéissance de la pratique des normes sexuelles établies par les autorités religieuses (Laberge, 1989 ; A. Lévesque, 1989 ; Thivierge, 1989). Cette situation remettait alors en question : « le modèle familiariste où les femmes sont par essence, mais aussi dans leur insertion structurelle des épouses et des mères ou, faute de l'être, sont des vierges dévouées au bien d'autrui » (Laberge, 1989, p. 3). En effet, l'Église Catholique au Québec était le responsable moral des normes du fonctionnement de

l'institution de la famille (Conseil de la famille et de l'enfance Québec, 2008 ; Ryan, 1983). La sexualité et la maternité en contexte préconjugale étaient strictement interdites. Les femmes québécoises étaient exhortées à suivre le type idéal de féminité établie pour avoir une place méritée dans l'ordre social ; ces femmes devaient être : « mère avant tout, au sein du mariage seulement » (A. Lévesque, 1989, p. 12 , voir aussi Pérou, 2019). Par conséquent, les anticonformistes à cette exhortation vivaient une atrocité et elles étaient sans défense (Desrochers, 2018 ; Vastel, 2018). La société les avait considérées comme des femmes qui avaient chuté à la manière de Marie-Madeleine, la « pécheresse de l'Évangile » (Lachance, 2007, p. 12). La plupart du temps, ces femmes étaient des jeunes, âgées de 18 à 22 ans (Cliche, 1991a ; Desrochers, 2018 ; Laberge, 1989 ; Thivierge, 1989), catholiques et célibataires venant de la classe populaire de la région de Montréal. Il est à souligner que la moitié d'entre elles étaient arrivées des campagnes proches pour être employées comme servante à la ville (Desrochers, 2018 ; Lachance, 2007).

La norme autour de la sexualité et de la maternité concernait en fait les comportements féminins. À partir de celle-ci, la femme était surveillée ; cependant, cette norme devait également et, même plus, examiner les comportements des hommes surtout lorsqu'il s'agissait de cas de criminalité. Relativement à cette réalité, la société québécoise accuse un caractère partial (Laberge, 1989 ; Thivierge, 1989 ; Levesque, 1989). Les femmes sont insérées autrement dans les rapports sociaux, elles sont vues généralement dans les sphères domestiques qui coïncidaient avec leur identité sociale (C. Giroux, 2013 ; Laberge, 1989). Lorsque celles-ci défiaient cette insertion, les comportements stigmatisants de la société leur rappelaient qu'elles étaient à la déviance et inférieures aux autres femmes. Qui plus est, la société brimait leur droit sexuel alors que les hommes jouissaient d'une plus grande liberté sexuelle. En d'autres mots, les normes sexuelles

traduisaient la non-homogénéité de la société québécoise, de ses représentatifs par rapport à la classe sociale et de la classe de sexe (Laberge, 1989).

De la même manière, Nicole Thivierge (1989) explique qu'Andrée Lévesque (1989), à travers son ouvrage, voulait évaluer le niveau de conformité, saisir la représentativité et l'efficacité de l'indication à la norme sur la sexualité. En effet, cette auteure a déduit que cette norme s'enrôle dans un rapport de domination. La femme doit se soumettre, se restreindre aux principes sexuels établis par la société, alors que l'homme peut vivre presque généralement sa pulsion sexuelle. Durant la période de l'entre-deux-guerres, les autorités québécoises étaient inquiètes face aux changements sociaux ; pour contrer les menaces à l'endroit de la famille traditionnelle, celles-ci exigeaient que la femme soit perspicace dans son rôle d'épouse et de mère. Par conséquent, la sexualité féminine était inscrite dans un cadre restreint et répressif jusqu'aux années 1960 : « hors du mariage, point de salut » (Thivierge, 1989, p. 3). Les femmes étaient dépourvues d'éducation sexuelle, les empêchant de connaître les évidences de leur hygiène sexuelle par exemple : « [celles] qui [avaient] contracté des maladies vénériennes [étaient] traitées pour anémie, la profession médicale [préférerait] n'informer que le mari contamineur du problème réel » (Thivierge, 1989, p. 3). Pourtant, les femmes étaient invitées à saisir le sens de la pudeur et de la chasteté. Celles qui dérogeaient à cet idéal éprouvaient les conséquences reliées à la déviance alors que leurs partenaires étaient représentés en « bons pères de famille » qui n'ont eu qu'un « moment de faiblesse » (A. Lévesque, 1989, p. 75). D'où la prescription de la norme qui s'accordait à une double règle de moralité.

Marie-Aimée Cliche (1991a), elle aussi a pu réaliser plusieurs études du même cas soulignant la norme sexiste des rapports hommes-femmes au Québec. À partir de 305 procès civils et criminels du district judiciaire de Québec, elle a effectué une étude de jurisprudence incluant les

années 1850 à 1969, pour retracer l'évolution de certaines coutumes sociales et certains traits de mentalité des Québécois. Elle a expliqué que dans la relation homme-femme l'appareil de la justice était amplement un outil assurant la conformité aux règles patriarcales. En ce sens, les documents judiciaires qu'elle a pu utiliser aux fins de cette étude représentent une richesse; ceux-ci révélaient les infractions juridiques, et les comportements de la société (incluant ceux des familles et du voisinage) en rapport avec la sexualité. Ce qui a attiré mon attention dans ses écrits, jusqu'à la première moitié du 19^e siècle, selon la loi et les coutumes, les hommes semblaient être responsables des conséquences de leurs actes sexuels hors mariage. Les filles qu'ils avaient séduites jouissant d'une bonne réputation pouvaient recevoir une indemnisation, celles qui n'avaient pas de bonne renommée dans leur entourage n'en bénéficiaient pas. Cependant, les cas de fille-mère n'étaient pas seulement une affaire d'amourette ni de séduction, ils incluaient également des cas de viol, et d'inceste. Le nombre de procès que Cliche (1991a) a récolté pour cette étude est considéré faible par rapport au nombre d'admissions de filles-mères à l'Hospice. Il est très logique que ces filles n'osaient pas toutes les fois entreprendre une poursuite en justice, selon la tradition, cette situation était une honte épouvantable. Dans toute la société québécoise traditionnelle, influencée par le patriarcat était normalisée la double norme sexuelle, affirme Marie-Aimée Cliche (1991a). Les femmes devaient observer la chasteté pour éviter de perdre leur réputation alors que les hommes en étaient libres. Jusqu'en 1960, une femme qui se retrouvait dans une relation sexuelle consensuelle n'avait le droit de s'en prendre qu'à elle-même et de son manque de chasteté.

Par contre, dans une autre étude de Cliche (1991b), couvrant la période de 1874 à 1972, elle a évoqué que le phénomène de la relation sexuelle préconjugale et la maternité hors mariage pouvaient provoquer diverses réactions selon l'époque et les sociétés. Par exemple, dans les sociétés matrilineaires, on exerce moins de rigueur à l'endroit de la sexualité, en revanche celles

qui sont patrilinéaires sont plus strictes et exerce une imposition sur le sexe féminin. Cette civilisation patriarcale était ressentie à l'église ; dans les discours des hommes religieux, on pouvait entendre la pensée d'antiféministe. Ainsi, les filles-mères « [...] se voyaient imposer des pénitences publiques comme celle de s'asseoir [sur le] banc de la honte à l'église » (Cliche, 1991b, p. 86). En d'autres mots, ces femmes qui se retrouvaient à vivre ce phénomène, n'étaient pas libres d'expérimenter leur foi, leur relation avec Dieu à cause de ces traitements négatifs.

Après les mouvements sociaux démographiques au Québec, les mentalités ont changé et la norme sexuelle du double standard a pris une autre tournure. La laïcité et la sécularisation de la société québécoise, en plus de la légalisation juridique des sexes, font en sorte que la norme sexuelle féminine jouisse d'une plus grande liberté (Benhadjoudja, 2017 ; Bodiguel, s. d.) quoique, l'expression de femme de « mauvaise vie » existe encore. Dans la croyance sociale, les femmes sont toujours pointées à vivre une sexualité saine, selon les normes définies, sinon celles-ci ne sont pas dignes. Dans le domaine judiciaire, le constat indique que la femme est toujours une cible pour l'homme en cas d'abus sexuel. Ingenito (2018) dans une étude, a affirmé l'échec du système judiciaire, les processus légaux en cas de plaintes sembleraient causer plus de dommage à la victime qu'à son abuseur. Par conséquent, ces dernières deviennent fragilisées et méfiantes par rapport à ce système (Bumiller, 1992, 2008 ; cité dans Ingenito, 2018). Certaines femmes sont plus à risque d'être criminalisées pour des plans qu'elles ont mis en place pour se protéger. Ainsi, elles ne sont plus considérées comme de vraies victimes ni comme de vraies femmes (L. Giroux et Frigon, 2011 ; Ingenito, 2018).

4.4 Mère monoparentale, une figure de vulnérabilité

Les mouvements des revendications des femmes au cours des années 1960 au Canada, comme au Québec, ont eu d'importantes répercussions sur la structure de la famille (Corbeil et Descarries, 2003 ; Desrosiers et *al.*, 1993 ; Lemieux et Comeau, 2002 ; Mills et Bérubé, 2014 ; Tahon, 2000). De ce fait, le phénomène de « filles-mères » ou « mère célibataire » a aussi changé de visage. Ces événements ont permis que la mentalité québécoise soit moins conservatrice (Lamarre, 2014). À travers le temps, le fait social de « fille-mère » a subi un parcours particulier, partant d'un regard réprobateur à une faible approbation qui tend davantage vers une progression à la banalité (Cliche, 1988 ; N. Roy, 2019). L'autorité de l'Église Catholique est discréditée, et ses pratiques religieuses sont dévalorisées ; il y a eu aussi une évolution au niveau du statut juridique de la femme et de ce fait, une tendance à la tolérance s'est développée envers celle-ci comme cheffe de famille (Cornellier, 2015 ; Desrosiers et *al.*, 1993). Cependant l'expression « mère monoparentale » reste une connotation négative, elle est comme une dérogation à la norme du mariage et ceci suscite le conditionnement de la perception sociale envers cette catégorie de famille (Cervinski, 2020 ; S. Langlois et Gaudreault, 2019).

Dans les dernières décennies, le sujet de monoparentalité est devenu très visible et est marqué par une féminisation (J. Langlois et Fortin, 2007 ; S. Langlois, 2007 ; Leane et Le Bourdais, 1985 ; N. Roy, 2019). En 2016, lors du recensement au Québec, le pourcentage des familles monoparentales était de 29,5 %. Les mères représentaient 75,1 % de cette catégorie, tandis que la proportion des pères était de 24,9 % (Ministère de Santé et services sociaux, 2023). Une augmentation de cette catégorie de famille est en progression constante et plusieurs études ont signalé une diversification et un rajeunissement en particulier de ces mères seules, cheffes de famille. Par ce rajeunissement, ces mères sont moins prêtes à affronter les défis d'être parent seul

et leurs conditions de vie sont plus difficiles, en raison de la pauvreté (Desrosiers et *al.*, 1993 ; Leduc, 2022 ; Ministère de la famille, 2022).

Leaune et Le Bourdais (1985), dans une étude sur l'évolution du phénomène des mères monoparentales dans différentes régions de Québec, suivant la période de 1971-1981, ont examiné le profil socio-économique, le revenu moyen et les conditions de logement de cette catégorie de famille. Elles ont révélé que contrairement à la monoparentalité traditionnellement due au veuvage, cette nouvelle cadre est de plus en plus vulnérable. La responsabilité parentale de ces mères seules tend progressivement à s'alourdir, du fait que de plus en plus les enfants de ces dernières se retrouvent en bas âges : « 91 % des familles monoparentales dont tous les enfants ont moins de 6 ans avaient un chef féminin en 1981 contre 87 % en 1976 » (Leaune et Le Bourdais, 1985, p. 187). Ces mères seules ont le devoir d'endosser la lourde charge parentale et de subvenir aux besoins de leur famille. Souvent elles n'arrivent pas à obtenir un emploi stable ni être bien rémunérées, par conséquent, ces mères monoparentales sont plus exposées à la pauvreté (Leaune et Le Bourdais, 1985 ; Leduc, 2022). Dans la même foulée, Marion et Home (2000), ont analysé la perception de la qualité des rôles des mères monoparentales, elles ont dévoilé que d'une part, elles sont de plus en plus nombreuses à garder et à élever leurs enfants seules ; d'autre part, elles enchérissent le désir d'accomplissement de soi en continuant d'étudier ou de trouver un emploi pour échapper à la pauvreté. Cependant, elles reçoivent peu de support qui les encourage dans leurs efforts. Les résultats de cette étude révèlent aussi que ces mères reçoivent surtout le soutien informel de la part de leur parent.

Le recensement de 2016 au Québec, révèle que les femmes cheffes de famille monoparentale sans diplôme sont au nombre de 61,590. Ce nombre affiche une quantité trois fois plus nombreux que des hommes chefs de famille (Brossard, 2020 ; Solar, 2021 ; Statistique Canada,

2017). Les mères monoparentales sont aussi moins scolarisées que les mères biparentales, soit de 22 % comparé à 15 % entre ces dernières. Par conséquent, les mères monoparentales ont moins de chance à occuper un emploi convenable à leur besoin (Brossard, 2020 ; Leduc, 2022 ; Solar, 2021). D'où l'enrichissement du désir de retour aux études de celles-ci. Cependant face à ce désir se dressent trois obstacles : le manque de ressources financières, le temps et la garde de l'enfant. Dès lors, il devient moins évident pour ces mères seules de retourner aux études, car leur priorité est accordée à leurs enfants dont elles doivent prendre soin. Ainsi, leurs situations de vulnérabilité persistent (Solar, 2021). Les mères monoparentales rencontrent plusieurs défis dans leur rôle parental et dans leur développement de soi. De plus, à travers les médias, l'image associée à l'expression de « mère monoparentale » fait référence à trois tendances qui les dévalorisent : « La valeur négative de la situation des mères seules dans une représentation dichotomique, l'homogénéisation des mères seules et l'utilisation de l'expression mère seule pour cibler une structure familiale fondée sur les genres[...] »(Bailey, 2016, s. p). Ces trois tendances sont en résumé des stéréotypes envers les mères seules ; ces dernières sont représentées comme moins bien par opposition aux familles biparentales. Le système social a tendance à généraliser l'ensemble des cas de mères en situation de monoparentalité, formant un tout et ceci ne facilite une vision équitable de la situation. De plus, l'utilisation de l'expression genrée de mère seule ne fait que renforcer l'institutionnalisation des deux sexes parmi lesquels le sexe féminin est considéré inférieur. Par conséquent, autour des mères seules, la croyance qui circule se coïncide à l'irresponsabilité, au manque de moyen et à la prédisposition à l'échec de leurs enfants.

Les stéréotypes négatifs entourant les mères monoparentales, selon une étude en 2011 sur la discrimination dans le marché immobilier locatif, révèle qu'il y avait 14 % moins de chance aux mères seules d'être approuvées pour une demande de loyer qu'à un couple hétérosexuel (Flage,

2020 ; Poiré, 2021 ; Weche, 2022). Face à ces discriminations, dans le cadre d'un rapport, Bailey (2016), raconte que certaines femmes sont apeurées de devenir mères monoparentales, elles auraient préféré continuer de vivre dans une relation ou une situation toxique plutôt que d'avoir l'étiquette de « mères seules ». Selon Bastard (2007), il est vrai que le regard porté sur les « mères seules » soit plus positif qu'avant et les politiques publiques tendent à soutenir la parentalité et la monoparentalité dans la société contemporaine québécoise, cependant dans la réalité, il est moins flagrant ; les mères monoparentales subissent encore des inégalités. Bradette (2001) et Cervinski (2020) ont comparé le vécu de ces mères à celui de l'époque contemporaine, elles expliquent que si la mentalité de la société devenait plus tolérante par rapport au phénomène des mères seules, les perceptions négatives associées à ces dernières suivront un processus pour se défaire. Par conséquent, le risque de discrimination et de précarisation est plus élevé pour les mères monoparentales. Ces dernières sont souvent victimes d'une forme de vulnérabilité et sont contrariées avec la persistance du référentiel de la famille nucléaire (Saint-Pierre et Dandurand, 2000).

Face au risque de précarité des « mères monoparentales », l'État a mis en place des politiques sociales qui offrent certaines assistances à leurs besoins. Cependant ces politiques s'avèrent très intrusives et elles se basent sur une évaluation de compétence parentale (Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, 1990 ; Raiq, 2013). Même si aujourd'hui, les discours politiques ou médiatiques encouragent la diversité et le mépris à la discrimination, les mères monoparentales sont toujours stigmatisées, que ce soit ouvertement ou discrètement. Ce phénomène est qualifié de désordre social, de famille en difficulté, de mauvaise famille et de famille incomplète (Coppée et Lahaye, 2015 ; Le Goff, 2011 ; N. Roy, 2019).

La femme seule est souvent et encore traitée en parent pauvre. Un grand nombre de femmes, mères seules connaissent un appauvrissement important. Cependant, ça reste offusquant que ce phénomène des mères seules soit typiquement associé au « misérabilisme » même après toutes ces années d'effort, de changement (Galipeau, 2014). Certaines mères monoparentales seraient fières de vivre leur célibat, arrivant à se débrouiller très bien malgré les multiples stigmatisations auxquelles elles font face et indépendantes financièrement (Galipeau, 2014). Néanmoins ce modèle dérange encore, la société considère une mère seule comme un pion libre qui doit se mettre avec un homme. Si le modèle des mères seules continue de déranger la société, c'est parce que ce dernier questionne l'essence du couple.

À la suite de ces différentes études considérant le phénomène de « fille mère » ou « mère monoparentale » sous divers aspects, j'arrive à déduire que cette problématique est très vaste et complexe, car elle est en constante progression dépendamment de l'époque au Québec. Néanmoins, elle est entourée de préjugés sociaux négatifs que ce soit avant et après les années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Ces préjugés placent les femmes à un niveau de vulnérabilité sociale. Ainsi, j'estime qu'il serait important de projeter ce travail sur le sentiment de la honte générée par la perception sociale au Québec et éprouvée par ces mères.

Chapitre 5 : Discussion

Le chapitre 5 vise à répondre à la question de la recherche : *quoi de nouveau pourrions-nous apprendre au sujet de la stigmatisation à laquelle font face des mères seules au Québec en considérant la figure de la « fille-mère » et de la « mère monoparentale » l'une par rapport à l'autre ?* Il est intéressant de souligner que les résultats de cette étude révèlent que le phénomène des mères seules, que ce soit du temps de « fille-mère » ou du temps de « mère monoparentale », ces femmes, de ces deux époques choisies dans l'étude sont toujours sous le poids de la stigmatisation de la société dû à la persistance des normes du patriarcat. À l'ère « fille-mère », les femmes étaient exclues de la société, car on les confinait à l'Hospice de la Miséricorde. Elles vivaient dans la honte et étaient privées du droit d'exercer leur rôle de mère, vu qu'on les forçait à donner en adoption leurs enfants. Tandis qu'à l'ère « mère monoparentale », à la suite des changements sociaux au Québec, ces femmes ont acquis la liberté d'élever leurs enfants. Néanmoins, le système social exerce encore une certaine pression sur elles en ce qui concerne leur compétence parentale, bien que ce système ne leur facilite pas la tâche. De plus, la sexualité et la maternité hors mariage étaient le fondement de toutes sources de stigmatisation envers les filles-mères. Alors qu'aujourd'hui cette réalité est de plus en plus banalisée par la société ; la source de stigmatisation des mères monoparentales se situe donc sur la précarité socioéconomique, comparée aux gens en couple ou aux familles à deux revenus. L'aspect stigmatisant chez les mères seules s'est révélé dans presque toutes les sphères de leur vie, celui-ci s'est dressé comme une barrière, bien que sa manifestation soit différente selon les époques considérées dans cette étude. La figure suivante schématise l'emprise du système patriarcal sur le phénomène des mères seules.

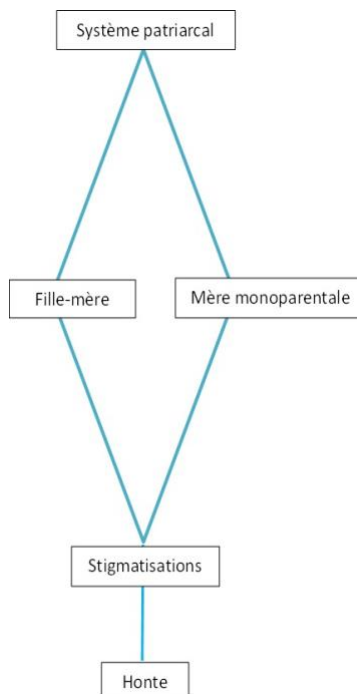


Figure 1: Réalités des mères seules dans le système patriarcal.

5.1 Euphémisme au phénomène des mères seules

Le parcours du phénomène des mères seules est marqué tout le long par l’emprise du système patriarcal. Chronologiquement, pour qualifier ce phénomène, sont utilisées plusieurs appellations ou renominations : d’abord, fille-mère puis, mère célibataire et ensuite, mère monoparentale. À chacune de ces désignations se reflète la conception sociale de l’époque. Fille-mère se référait à la honte et au déshonneur qui condamnaient la femme enceinte sans avoir été mariée, ce terme négatif était synonyme de « fille de mauvaise vie » (Sablayrolles, 2016, p. 193). Avec les mouvements de 1960, le terme mère célibataire a succédé à celui de fille-mère. Cette renomination était due à cause des changements sociaux au Québec qui ont donné lieu à la

diminution de mariage et au taux élevé de divorce. Comme conséquence ceux-ci ont rendu fade l'intensité dramatique autour de la naissance hors mariage (Desrosiers et *al.*, 1993 ; Sablayrolles, 2016). Récemment, le terme mère célibataire est remplacé par mère monoparentale. Notamment, ce dernier ne vise plus la naissance hors mariage, mais le fait d'être parent seul à élever son ou ses enfants (Sablayrolles, 2016). L'on pourrait se demander quelles sont les retombées de ces renominations sur la perception sociale québécoise. Certainement je pense que ces dernières jouent un rôle d'atténuation face à la résistance ou à la résilience développée par des femmes par rapport au système de domination du patriarcat. Cependant, l'empreinte du patriarcat est toujours bien présente à travers les appellations de ce phénomène qui porte à discriminer et à réduire la femme à une identité sexuelle et de mère uniquement. Chacune de ces appellations constitue un fait marquant, positif dans l'histoire des femmes ou vers la place que celle-ci doit occuper en tant que personne, mais aussi, révèle un aspect négatif dans la différenciation des deux sexes. Néanmoins, ces renominations sont le fruit des luttes menées par des femmes contre la domination patriarcale. Il est vrai que le phénomène des mères seules est passé d'un regard réprobateur à celui d'approbateur ; cela est dû au fait que la société québécoise est devenue démocrate et plus individualiste, mais ce n'est pas parce qu'elle tient compte de la valorisation ni de l'appréciation due aux femmes. Malgré, ce processus de changements d'appellation, au niveau du comportement et de la conception sociale, cette mutation est difficile à être prise en compte, et ne peut pas se faire en un laps de temps (Sablayrolles, 2016). Dès lors, je trouve qu'il serait judicieux de camper de plus en plus et continuellement des mouvements de sensibilisation et de déconstruction contre la perception discriminatoire de phénomène de mères seules. Cette étude permet de voir que le statut social des femmes à l'ère fille-mère comme à l'ère mère monoparentale se coïncide encore avec son identité de personne. Bien que ceci ne soit pas aussi présent comme au temps de fille-mère, la

société a plus tendance à voir à travers la femme une mère avant de la considérer comme une personne. C'est l'une des principales raisons que la société utilise toujours un qualificatif pour désigner le phénomène des mères seules.

5.2 Honte éprouvée par les mères seules face aux stigmatisations sociales

Face à la question de l'immoralité sexuelle, du péché de la chair interdit par l'Église de Québec au temps de fille-mère, la stigmatisation vécue par les mères seules était une conséquence fondamentale. Et au temps des mères monoparentales, cette stigmatisation s'exprime à travers un contrôle des instances sociales, qui forgent une figure vulnérable de ces mères par un manque de valorisation ou de reconnaissance. Au temps de fille-mère, la religion catholique et les instances gouvernementales, influencées par le système patriarcal, n'hésitaient pas à dépouiller ces mères de leurs enfants sans laisser aucune trace de lien parental entre eux (Desrochers, 2018 ; Hirtzmann, 2018 ; Vastel, 2018). Ces mères à l'ère de fille-mère étaient privées d'exercer leurs droits et leurs devoirs maternels sur leurs propres enfants (Joubert, 2005) ; évidemment, j'imagine combien celles-ci en souffraient et combien elles vivaient dans la honte à cause de l'ostracisme qu'elles subissaient dans cette situation. L'influence du système patriarcal a causé des préjudices à ces mères sans tenir compte de leur instinct maternel ni de leur personne. Ce système a suscité le dégoût et le mépris de la société auprès des filles-mères, ce qui a provoqué la honte, l'humiliation, la solitude et l'abandon de ces femmes qui se retrouvaient dans cette situation. Tandis que, les mères monoparentales, grâce aux mouvements de revendications des femmes des années 1960, peuvent exercer leurs droits ainsi que leurs devoirs maternels ; les discriminations rencontrées dans ce rôle parental alourdissent la tâche et la rendent plus difficile à s'accomplir. En d'autres mots, le

système patriarcal a fait en sorte que les femmes en situation de monoparentalité restent bloquées dans leur rôle de mère monoparentale face aux multiples discriminations systémiques qui s'alignent dans leur quotidien.

Le temps est révolu, de plus en plus, les mères monoparentales souhaitent éduquer leurs enfants tout en se permettant une réalisation de soi (Marion et Home (2000)). Mais, la structure du système les en empêche. Leur projet de bien-être est comme irréaliste par manque de temps, d'argent et de garde pour leurs enfants. Cependant, ces femmes, mères monoparentales sont souvent sous la loupe d'une évaluation sociale constante qui les rend de plus en plus vulnérables. La société est exigeante envers elles ; elle attend d'elles les mêmes résultats qu'on aurait chez des parents qui vivent en couple. Par conséquent, elles subissent une forte pression sociale qui engendre chez elles la honte, le sentiment d'impuissance, le sentiment d'infériorité, etc. (Samra et *al.*, 2021 ; Tisseron, 2006). Par exemple dans le monde immobilier, les mères monoparentales ont plus de difficultés à être approuvées pour un logement comparativement aux gens qui vivent en couple (Flage, 2020 ; Poiré, 2021 ; Weche, 2022). Pourtant, selon le Code civil de Québec et de la charte canadienne des droits et libertés de la personne, le logement est un besoin fondamental de tout individu ; il figure dans la liste des déterminants sociaux et devrait être abordable à toute personne ou individu, quel que soit son sexe ou son statut social (Gouvernement du Québec, 2023). Dans la croyance populaire, elles sont perçues comme irresponsables, sont souvent catégorisées comme étant en manque et vouées à l'échec (Bailey, 2016). En somme, les mères monoparentales et les filles-mères ont vécu chacune des discriminations.

Cette similitude démontre que la femme est toujours surveillée par le système patriarcal. Ce dernier utilise la maternité comme une source de stigmatisation pour discriminer et dévaloriser les femmes. Par la maternité, le système contrôlait non seulement les femmes, mais aussi leur

corps. En effet, le patriarcat a toujours considéré la femme comme une subordonnée ; une femme soumise dont la sexualité est socialement contrôlée. Évidemment, il y a toujours eu de l'inégalité entre les hommes et les femmes et cela a reflété même dans leur sexualité. Le patriarcat a utilisé la sexualité comme une arme de pouvoir, de répression, de contrôle et d'abus pour réprimer la femme. Elle n'avait pas le droit de jouir de sa sexualité en dehors du mariage et même dans le mariage, sa sexualité fut réduite uniquement à la reproduction. Si une femme a eu une relation sexuelle avec un homme en dehors du mariage, cette dernière était jugée, rejetée, perçue comme impudique, alors que, l'homme ne risque aucun jugement (Laberge, 1989 ; Levesque, 1989 ; Thivierge, 1989). En tenant compte de ce contexte, je réalise que la société utilise deux poids de mesure et malheureusement, c'est la femme qui en sort la principale victime. Je me demande pourquoi c'est la femme qui est jugée et pénalisée alors que l'homme avec qui elle a fait l'acte sexuel continuait tranquillement sa vie. Considérant les cas d'inceste et de viol révélés dans l'étude de Cliche (2005) sur le phénomène de fille-mère, la femme est toujours considérée comme une pécheresse, surtout lorsque celle-ci n'a pas de témoin ou une bonne renommée et son abuseur comme presque un homme de bien. Pourquoi revient-il toujours à la femme de porter le fardeau de l'acte sexuel ? De plus, la femme est perçue comme un être qui n'existe que pour procréer. Pourquoi celle-ci n'avait pas le droit de décider de sa vie sexuelle ? Selon moi, cette problématique est fondée sur le fait que le système patriarcal pense que l'homme est supérieur à la femme et que celle-ci doit être subordonnée pour donner à l'homme le pouvoir d'exercer son autorité. Alors, la femme est appelée à saisir le sens de la pudeur et de chasteté alors que l'homme continue d'être perçu comme un homme bon, qui n'a eu qu'un moment de faiblesse. Cette emprise sur la femme, en particulier sur sa sexualité, l'a placée au bas de l'échelle et ne fait qu'aggraver sa situation.

La sexualité de la femme est remplie de tabous négatifs qui suscitent chez elle un manque de confiance, un sentiment de gêne, de honte et de culpabilité. En effet, cette honte se traduit par un mal-être dans son corps et fait naître chez elle des sentiments de culpabilité et un manque d'estime de soi. La honte a encore ses impacts dans la vie de la femme même dans l'ère contemporaine. Si à l'ère des filles-mères la sexualité hors mariage était un objet honteux pour les femmes mères seules, à l'ère mère monoparentale, ce sentiment de honte se traduit en un fardeau dans le sens où ces femmes mères seules sont portées à plaire à la société pour défaire la perception négative à leur endroit. Même lorsqu'elles vivent seules avec leurs enfants, elles sont obligées de faire autant que celles qui vivent en couple. Elles ont aussi cette pression pour prouver à la société qu'elles sont capables, même lorsque cela leur coûterait autant d'efforts qu'une famille biparentale. En d'autres termes, certaines mères seules trouvent leur situation de monoparentalité honteuse, car elle ne cadre pas avec la tendance dominante. Surtout, « quand [le système patriarcal] les martèle qu'il existe une version standardisée de la vie idéale, qu'il a lui-même façonnée pour dominer et pour retenir la femme en position dominée, tous les écarts à la norme se chargent de honte » (Viennot, 2018, paragr. 11).

En dépit des changements apportés par les mouvements de revendication de la femme dans les années 1960, les racines profondes et systémiques du patriarcat impactent encore aujourd'hui les conceptions sociales des mères seules ou de la monoparentalité féminine au Québec. Les préjugés négatifs envers les femmes par rapport à la maternité hors mariage sont dus à la vision du patriarcat. Cette vision accorde plus de liberté aux personnes de sexe masculin que celles de sexe féminin. En effet, la sexualité dans une relation préconjugale est un acte posé par un homme et une femme, or, les stigmatisations sont référées spécifiquement à l'endroit de la femme. De ce fait ces

stigmatisations dévalorisent et rabaisent ces mères seules et la discrimination les prédispose à la honte.

5.3 De la honte qui stigmatise à une résilience

Dans la section précédente est démontré comment au Québec, la transgression à la norme patriarcale sur la sexualité et la maternité hors mariage, de l'ère « fille-mère » à l'ère « mère monoparentale » est automatiquement associée à la honte. En effet la honte est une émotion négative, la personne qui l'expérimente craint d'être exclue, jugée, ou de ne pas être à la hauteur, surtout face à une convenance sociale. Cependant ce sentiment de honte, lorsqu'il est identifié et qu'on en prenne conscience, peut devenir comme une occasion favorable à l'évolution de la personne éprouvée, bien que cela puisse l'exposer à l'épuisement (Samra *et al.*, 2021 ; Tisseron, 2006).

Dans ce même contexte, lorsque je me réfère à l'histoire des mères seules au Québec du temps de fille-mère jusqu'au temps de mère monoparentale, il a fallu une prise de conscience des femmes face aux traitements réducteurs et stigmatisants du système patriarcal pour revendiquer leur droit à partir des mouvements féministes. En effet, ces mouvements ont prôné la valorisation de la femme et la fin de l'oppression du système qui réhaussaient la suprématie masculine sur des femmes incluant les mères seules. Comme je l'ai déjà mentionné dans ce travail, la théorie du féminisme est une réponse au système du patriarcat. Je ne peux pas dire que les femmes ou en particulier les mères seules sont complètement libérées du joug patriarcal, mais le résultat des mouvements féministes des années 1960 ont fait naître des lueurs d'espoir pour la femme dans son rapport avec ce système. En effet la corde qui scindait le cou de la femme a été relâchée de quelques

centimètres. Le discours traditionnel et paternaliste du patriarcat est progressivement mis à l'écart pour faire place aux discours d'émancipation et de libération des femmes. Ces discours d'émancipation ont fait murir une autre vision des mères seules, même si ce phénomène est encore entouré de stigmatisations (Bourgon et Corbeil, 2006). Ainsi les femmes sont encouragées à reprendre le pouvoir sur leur corps, leur sexualité et leur maternité.

Cette étude a aussi révélé qu'il existe de nos jours, certaines mères monoparentales qui endossent fièrement leur situation de monoparentalité, bien que ce modèle dérange encore dans la société. Il est aussi vrai que la situation de monoparentalité affecte le quotidien de ces femmes, spécifiquement la majorité qui vit sous le seuil de la pauvreté. Cependant, il n'existe pas uniquement ce côté misérabiliste ; il y a des mères seules qui, malgré la honte, travaillent fort pour briser les obstacles auxquels elles font face au quotidien. Ces mères monoparentales arrivent à s'en sortir financièrement, par exemple, certaines d'entre elles occupent maintenant des postes de cadre alors qu'auparavant, ces postes étaient réservés aux hommes et que les femmes n'avaient pas leur place dans les sphères économiques et sociales. En ce sens, l'image des mères seules dans la société contemporaine québécoise devrait être considérée comme preuve typique d'une nouvelle nature féminine.

En conclusion dans la société québécoise, le phénomène de mères seules a suivi un parcours de changement de filles-mères à mères monoparentales. Ces femmes étaient stigmatisées par le fait qu'elles étaient considérées hors norme en dérogeant les normes du patriarcat sur la sexualité et la maternité hors mariage. Cette situation plaçait ces femmes, mères seules dans de mauvaises conditions jusqu'à l'ostracisme, qui les entraîne dans la honte. Fort heureusement avec le mouvement féministe qui s'est dressé à l'encontre du patriarcat, la femme s'est émancipée. Depuis ce mouvement, on a cessé de parler du concept de fille-mère qui était très péjoratif pour

parler du concept de mère monoparentale qui est moins stigmatisant. Il est à noter que malgré ce changement d'appellation du phénomène mère seule au Québec, les femmes qui se retrouvent en situation de monoparentalité sont toujours stigmatisées ; bien que cette stigmatisation se manifeste de manière différente, si l'on compare l'époque fille-mère et l'époque mère monoparentale. Dans les deux cas, cette stigmatisation entraîne ces mères dans la honte. Certaines de ces femmes, grâce au mouvement féministe, développent une résilience pour faire face à la domination du système patriarcal.

Conclusion

Au centre de ce travail se trouve la réalité des « filles-mères » et des « mères monoparentales ». Le portrait de la famille est dynamique. Dans une perspective sociale, la famille et la société marchent de pair, elles tissent des liens très étroits qui influencent l'une, l'autre. Le sens de la famille se reflète mieux, considérant le contexte social et historique. Les changements historiques et sociaux ont apporté plusieurs modifications dans le concept de la famille et dans le rôle de ses membres.

À partir d'une recension de littérature et d'une vision féministe, ce mémoire avait pour but d'analyser les stigmatisations qui étaient infligées aux femmes, mères seules ou en situation de monoparentalité, lorsque celles-ci se retrouvaient hors de la norme sociale définie. Cette étude est constituée de plusieurs chapitres. Dans le premier chapitre est présenté le contexte socio historique des mères seules au Québec. J'ai commencé par situer le parcours de ce phénomène entre le 19^e et le 20^e siècle et les changements marquants des années 1960 sont un repère pour situer l'évolution de ce dernier à travers le temps. Jusqu'aux années 1960, l'Église Catholique était le responsable des normes morale et religieuse dans la société québécoise ; la sexualité et la maternité dans le mariage, pour préserver les valeurs traditionnelles de la famille. Cependant, vers la fin du 19^e siècle, des filles tombaient enceintes en dehors du mariage. La déviance à cette norme de l'Église Catholique au Québec a entraîné le phénomène de « fille-mère ».

Un autre point important dans l'histoire est l'impact des changements sociaux des années 1960; ces derniers vont tout modifier, la rigueur autour de la famille nucléaire traditionnelle qui va être remise en question. L'autorité de l'Église Catholique va être mise à l'écart. Avec les cas de divorce qui se multipliaient, le mariage qui perdait de sa valeur, la femme, sur le côté juridique et

social occupait plus de marge dans la société, le phénomène de fille-mère a augmenté considérablement.

Du regard réprobateur à celui d'approbateur, le phénomène de « fille-mère » a changé de visage. Dès lors, d'autres appellations furent accordées à ce dernier. Cependant, analysant ce phénomène à travers le temps, les mères seules sont toujours victimes de discriminations. C'est ainsi que la problématique de ce travail s'est portée essentiellement sur la stigmatisation à l'endroit de ces femmes, mères seules, qu'on nommait « fille-mère » par le passé et « mère monoparentale » de nos jours. Le point commun est que ces mères seules portent la cicatrice de la stigmatisation dans les deux époques choisies dans ce travail. Les filles-mères étaient stigmatisées parce qu'elles avaient dérogé à la norme morale sur la sexualité et la maternité, elles avaient commis le « péché de la chair ». Alors que, les mères monoparentales, c'est parce qu'elles sont souvent comparées à la famille biparentale et sont souvent évaluées sur leurs compétences parentales.

Dans le deuxième chapitre est présenté le cadre théorique. C'est l'approche féministe qui est utilisée pour réaliser ce dernier. J'ai souligné bien sûr que l'approche féministe est à la fois un mouvement social et un ensemble de théories. Ce courant est apparu au Québec entre le 19^e et 20^e siècle, autour de la notion du droit de la femme. Plusieurs mouvements ont été menés, leur évolution a donné naissance à des théories qui soutiennent le droit de la femme en général : le droit de vote, l'égalité de sexe, une nouvelle conception du mariage. Cette approche répond ou prend la défense des femmes contre toute perception négative envers les femmes et le système social qui priorise la suprématie masculine à l'encontre du sexe féminin. Tenant compte de la problématique, l'effet des stigmatisations envers les femmes, mères seules ou mères monoparentales, ce n'est pas sans raison que je me suis penchée vers la théorie féministe. Par leur positionnement, leur raison

d'être, il est d'autant plus intéressant de se pencher sur cette problématique en utilisant la perspective de l'approche féministe.

Dans le troisième chapitre, j'ai présenté la méthodologie, la stratégie utilisée pour mener à bien ce travail. J'ai choisi la province de Québec comme milieu géographique, pour définir mon échantillon, parce qu'elle enregistre une forte prévalence de familles monoparentales. Elle a aussi été longtemps une province très conservatrice en regard des normes familiales traditionnelles. Ce sont deux critères importants qui font de cette province un contexte riche en possibilités pour mieux exploiter le sujet et bien répondre à la question de recherche.

Pour collecter, recueillir mes données, j'ai opté pour la méthode qualitative. Dans le cadre de mon travail, cette méthode a été très utile, c'est-à-dire qu'elle a plusieurs avantages, mais aussi des limites pour lesquelles j'aurais dû m'adapter ou me tourner vers d'autres techniques. Cette méthode m'a fourni les moyens stratégiques de collecte et d'analyse de données, telles que : lire, relire, souligner, classer les thèmes. Elle a aussi donné le moyen de suivre l'évolution, de remonter dans le temps et de retracer la trajectoire des perceptions autour du phénomène étudié. J'ai souligné, l'importance de la réflexivité qui est le fait de prendre un recul pour analyser sa subjectivité dans la collecte et l'analyse des données. Cette réalité, je l'ai moi-même vécue : je suis une femme et une mère en situation de monoparentalité.

J'ai suivi la méthode de l'analyse thématique pour mieux choisir, soulever, les thèmes et mots clés. En ce qui concerne la limite de la méthode : les sources trop nombreuses ou sources incomplètes, manque de temps pour tout consulter.

Dans le quatrième chapitre, j'ai dressé une analyse sur la stigmatisation des mères seules du temps de « fille-mère » et au temps de « mère monoparentale ». Il est très intéressant de

souligner les conceptions sociales de ces époques en regard du phénomène de mères seules. J'ai relevé les stigmatisations des mères seules à partir d'une recension de littérature. Je les ai comparées et j'ai déduit qu'au temps de « fille-mère », les femmes qui se retrouvaient dans cette situation étaient stigmatisées et vivaient dans la honte, le secret et le déshonneur. Au temps de « fille-mère », la normalité qui concernait la sexualité était une règle à double standard. Alors qu'au temps de « mère monoparentale » la norme sur la sexualité n'est plus considérée comme dominant, la société se base plutôt sur le fait que la mère est seule à élever son ou ses enfants et elle est décrite comme une figure vulnérable.

En tout dernier lieu, dans le cinquième chapitre est présentée une discussion regardant les stigmatisations subies par les femmes, mères seules au Québec afin de répondre à notre sujet de recherche suivante : *quoi de nouveau pourrions-nous apprendre au sujet de la stigmatisation à laquelle font face des mères seules au Québec en considérant la figure de la « fille-mère » et de la « mère monoparentale » l'une par rapport à l'autre ?* J'ai constaté que tout le parcours du phénomène de « mère seule » au Québec est marqué par l'emprise du patriarcat. Cette emprise s'est retrouvée dans tout le système social qui a fait en sorte que les mères seules soient stigmatisées quel que soit l'ère étudiée « fille-mère » ou « mère monoparentale ». Vu que ces mères sont toujours victimes de stigmatisations, elles sont éprouvées par la *honte*. Bien que la honte soit négative, lorsqu'elle est identifiée, elle peut être utile au développement de soi. Somme toute, il est vrai que les mouvements des années ont été bénéfiques aux femmes, notamment le courant féministe et surtout les filles-mères ou encore les mères monoparentales. Elles ont pu acquérir certains droits, jouir de la légalisation juridique des sexes et bénéficier de prise en charge psychologique ; cependant, les stigmatisations persistent encore. Je déduis quelle que soit l'époque, quelle que soit l'appellation, les mères en situation de monoparentalité souffrent encore,

les améliorations apportées à travers les différentes époques ne suffisent pas ; les stigmatisations peuvent changer de forme, mais la situation reste embarrassante, frustrante, révoltante. Il reste encore beaucoup à faire pour un véritable changement. Pour cela, il faut attaquer le problème beaucoup plus en profondeur et je crois que cela pourrait faire l'objet d'un autre sujet d'étude.

Bibliographie

- Arfeuillière, S. et Saget, E. (2023). *La stigmatisation et les discriminations - Psycom - Santé Mentale Info*. <https://www.psycom.org/>. <https://www.psycom.org/comprendre/la-stigmatisation-et-les-discriminations/>
- Aubry, M. (2018). *À l'hôpital des laissés-pour-compte – Montréal Campus*.
- Bailey, V. (2016). *Les « parents seuls » : terminologie et étiquettes*. The Vanier Institute of the Family / L'Institut Vanier de la famille. <https://vanierinstitute.ca/fr/les-parents-seuls-terminologie-et-etiquettes/>
- Bargier, C. (2018). Les filles-mères au XIXe siècle. Dans A. Bellavitis, V. Jourdain, B. Zucca Micheletto et V. Lemmonier-Lesage (dir.), « *Tout ce qu'elle saura et pourra faire* » : *Femmes, droits, travail en Normandie du Moyen Âge à la Grande Guerre* (p. 145-152). Presses universitaires de Rouen et du Havre. <https://doi.org/10.4000/books.purh.4067>
- Bastard, B. (2007). Une nouvelle police de la parentalité? *Enfances, Familles, Générations*, (5), 1-9. <https://doi.org/10.7202/015783ar>
- Benhadjoudja, L. (2017). Laïcité narrative et sécularonationalisme au Québec à l'épreuve de la race, du genre et de la sexualité. *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, 46(2), 272-291. <https://doi.org/10.1177/0008429817697281>
- Bergeron, M. (2009). Historique sommaire de l'Hôpital de la Miséricorde, de la Crèche St-Vincent-de-Paul et des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 23.
- Bertrand, H. (2018). Les Filles Mères | Les Orphelins de Duplessis. <https://www.orphelinsdeduplessis.com/les-filles-meres/>
- Bodiguel, J. (s. d.). Objectif de Développement Durable : égalité des sexes. *Développement durable*. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>
- Bourgon, M. et Corbeil, C. (2006). Dix ans d'intervention féministe au Québec : bilan et perspectives. *Santé mentale au Québec*, 15(1), 205-222. <https://doi.org/10.7202/031550ar>
- Bradette, J. (2001). La maternité célibataire au Québec : de la divergence à l'intégration, 1-117.
- Braun, V. et Clarke, V. (2019). Reflecting on reflexive thematic analysis. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 11(4), 589-597. <https://doi.org/10.1080/2159676X.2019.1628806>
- Brossard, L. (2020). *Soutenir le retour aux études des femmes monoparentales sans diplôme / ICEA*. <https://icea.qc.ca/fr/actualites/soutenir-le-retour-aux-%C3%A9tudes-des-femmes-monoparentales-sans-dipl%C3%B4me>

- Brunet, M.-H. (2006). Travail social et maternité hors mariage au Québec, 1950-1970 : Entre doctrine catholique et progressisme.
- Brunet, M.-H. (2011). Doctrine catholique, ambivalences et pragmatisme : l'oeuvre des premières travailleuses sociales à la Miséricorde de Montréal, 1945-1970. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 65(1), 29-58. <https://doi.org/10.7202/1018056ar>
- Brunet, M.-H. (2013). Doctrine catholique, ambivalences et pragmatisme: L'oeuvre des premières travailleuses sociales à la Miséricorde de Montréal, 1945-1970. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 65(1), 29-58. <https://doi.org/10.7202/1018056ar>
- Castonguay, K. (2018). De l'inconvénient d'être mère / Marilyse Hamelin, Maternité, la face cachée du sexisme, Montréal, Leméac Éditeur, Collection Présent, 2017, 184 pages.
- Centre interuniversitaire d'études québécoises. (s. d.). *Naître et grandir à Québec, 1850 - 1950*. <https://expong.cieq.ca/institution.php?-institution=693>
- Cervinski, I. (2020). Sous la direction de Jean-Martin Deslauriers Université d'Ottawa.
- Citot, V. (2000). Les tribulations du couple dans la société contemporaine et l'idée d'un amour libre. *Le Philosophoire*, 11(1), 85-119. <https://doi.org/10.3917/phoir.011.0085>
- Cliche, M.-A. (1988). Filles-mères, familles et société sous le Régime français. *Histoire Sociale / Social History*, 21(41). <https://hssh.journals.yorku.ca/index.php/hssh/article/view/37194>
- Cliche, M.-A. (1990). L'infanticide dans la région de Québec (1660-1969). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44(1), 31-59. <https://doi.org/10.7202/304862ar>
- Cliche, M.-A. (1991a). Les filles-mères devant les tribunaux du Québec, 1850-1969. *Recherches sociographiques*, 32(1), 9-42. <https://doi.org/10.7202/056577ar>
- Cliche, M.-A. (1991b). Morale chrétienne et « double standard sexuel ». Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec, 1874-1972. *Histoire Sociale / Social History*. <https://hssh.journals.yorku.ca/index.php/hssh/article/view/16451>
- Cliche, M.-A. (2005). Les filles-mères devant les tribunaux du Québec, 1850-1969. *Recherches sociographiques*, 32(1), 9-42. <https://doi.org/10.7202/056577ar>
- Cliche, M.-A. (2011). Micheline Lachance, Rosalie Jetté et les filles-mères au XIX siècle. Récit biographique, Montréal, Leméac, 2010, 205p. *Études d'histoire religieuse*, 77, 128. <https://doi.org/10.7202/1008406ar>
- Conseil de la famille et de l'enfance, Québec. (2008). La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement, 76.

- Coppée, C. et Lahaye, W. (2015). *De l'évolution des modèles familiaux aux entraides intergénérationnelles*. Paris, France. <https://hal.science/hal-01185073>
- Corbeil, C. et Descarries, F. (2003). La Famille : une institution sociale en mouvance. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 16-26. <https://doi.org/10.7202/009624ar>
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: Défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40-57. <https://doi.org/10.7202/014784ar>
- Cornellier, L. (2015). *Le catholicisme a-t-il un avenir au Québec? | Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/438446/lire-religieux-le-catholicisme-a-t-il-un-avenir-au-quebec>
- Couñago, A. (2021). *Différences entre une mère célibataire et une famille monoparentale*. Être parents. <https://etrepants.com/differences-entre-une-mere-celibataire-et-une-famille-monoparentale/>
- Dagenais, C. (2021). Femmes handicapées et violence conjugale : Regard sur les barrières structurelles rencontrées pour sortir de relations violentes. <http://ruor.uottawa.ca/handle/10393/42716>
- Dandurand, R. (1987). La monoparentalité au Québec : aspects socio-historiques. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (18), 79-85. <https://doi.org/10.7202/1034268ar>
- Dandurand, R. (2001). Familles et services sociaux : quelles limites aux interventions? *Service social*, 48(1), 1-15. <https://doi.org/10.7202/006874ar>
- Descarries, F. (2005). Le mouvement des femmes québécois : état des lieux. *Cités*, 23(3), 143-154. <https://doi.org/10.3917/cite.023.0143>
- Descarries, F. (2011). *Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec*. <https://histoiredesfemmes.quebec/lignedutemps.html#1965-1989>
- Descarries-Bélanger, F. et Corbeil, C. (1987). La maternité : un défi pour les féministes. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (18), 141-152. <https://doi.org/10.7202/1034274ar>
- Desrochers, A. (2018). *Être fille-mère et se faire appeler Humiliation*. Radio Canada Ohdio. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/le-15-18/segments/capsule/69353/hopital-creche-soeurs-misericorde>
- Desrosiers, H., Le Bourdais, C. et Péron, Y. (1993). La Dynamique de la Monoparentalité Féminine au Canada. *European Journal of Population / Revue Européenne de*

- Démographie*, 9(2), 197-224. <https://www.jstor.org/stable/20164656>
- Doyon, J. (2011). Le divorce au québec, 1964-1972 un débat de société.
- Dubesset, M. (1998). Christine FAURÉ (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997, 885 p. *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, (7). <https://doi.org/10.4000/cli0.360>
- Dumont, M. (2023). *Le mouvement féministe au Québec*. Usito. https://usito.usherbrooke.ca/articles/thématiques/dumont_1
- Dupont, D. (2004). Les processus de transformation de la famille au Québec. *Aspect sociologique*, 11, 9-31.
- Fédération des associations de familles monoparentales du Québec. (1990). *Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans : Résumé*. <http://numerique.banq.qc.ca/>
- Flage, A. (2020). Pourquoi Vincent a-t-il moins de chances d'obtenir un logement qu'Émilie ? Une analyse des causes de la discrimination à l'égard des noms masculins. *Revue d'économie politique*, 130(4), 633-657. <https://doi.org/10.3917/redp.304.0129>
- Galipeau, S. (2014). *Mères, célibataires et frères de l'être*. La Presse+. <https://plus.lapresse.ca/screens/4e17341c-539a-1d48-990b-7ae7ac1c606d|zpc8o7it.EXO.html>
- Gauvreau, D. et Gervais, D. (2003). Les chemins détournés vers une fécondité contrôlée : le cas du Québec, 1930-1970. *Annales de démographie historique*, 106(2), 89-109. <https://doi.org/10.3917/adh.106.0089>
- Giroux, C. (2013). *Les représentations sociales de l'égalité entre les sexes et du développement régional*.
- Giroux, L. et Frigon, S. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : Les femmes confiées aux Services correctionnels*. <http://numerique.banq.qc.ca/>
- Gouvernement du Canada, S. C. (2015). *Familles monoparentales : le nouveau visage d'un ancien phénomène*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2015002-fra.htm>
- Guislain, G. (2015). I. La famille : structures, enjeux et représentations. Dans *La famille. La mondialisation* (p. 11-40). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.damon.2015.02.0011>
- Hamelin, M. (2017). *MATERNITE la Face cachée du sexisme | Livre - Leméac Éditeur*. <http://www.lemeac.com/catalogue/1647-maternite.html>

- Hirtzmann, L. (2018). «*Rafle des bébés*» : le Canada face à sa «*honte*». LEFIGARO. <https://www.lefigaro.fr/international/2018/08/06/01003-20180806ARTFIG00224-apres-guerre-le-canada-raflait-les-bebes.php>
- Histoire De Chez Nous. (s. d.). *1874-1929 Une vie invisible : les " filles-mères " de l'Hospice de la Miséricorde de Québec*. https://www.histoiresdecheznous.ca/v1/pm_v2.php?id=story_line&lg=Francais&fl=0&ex=779&sl=8078&pos=1&pf=1
- Ingenito, L. (2018). Le sentiment de justice pour des femmes immigrées ou racisées survivantes de violences sexuelles : ébauche d'une définition.
- Joubert, L. (2005). L'institution faite femmes. *Voix et Images*, 31(1), 161. <https://doi.org/10.7202/011934ar>
- Kastersztein, J. (1981). Aspects psychosociaux de l'identité. *Social Science Information*, 20(1), 95-109. <https://doi.org/10.1177/053901848102000104>
- Knibiehler, Y. (2007). Féminisme et maternité. *La revue lacanienne*, 2(2), 11-17. <https://doi.org/10.3917/lrl.072.0011>
- Kohn, L. et Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflète et perspectives de la vie économique*, LIII(4), 67-82. <https://doi.org/10.3917/rpve.534.0067>
- Laberge, D. (1989). LÉVESQUE, Andrée, La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres. Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1989. 19,95 p. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43(2), 268. <https://doi.org/10.7202/304800ar>
- Lacroix, I. (s. d.). *féministe | Définition | Perspective Monde*. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1504>
- Lamarre, J. (2014). Les années 1960 : quand le Québec s'ouvrait sur le monde: Présentation. *Bulletin d'histoire politique*, 23(1), 17. <https://doi.org/10.7202/1026499ar>
- Langlois, J. et Fortin, D. (2007). Monoparentalité à chef féminin, pauvreté et santé mentale : état de la recherche. *Santé mentale au Québec*, 19(1), 157-173. <https://doi.org/10.7202/032301ar>
- Langlois, S. (2007). *Tendances de la société québécoise 1999* (p. 10.1522/030045882). J.-M. Tremblay. <https://doi.org/10.1522/030045882>
- Langlois, S. et Gaudreault, D. (2019). Représentations sociales de la pauvreté et des inégalités au Québec. *Recherches sociographiques*, 60(2), 429-458. <https://doi.org/10.7202/1070978ar>

- Laperrière, G. (2007). L'Église du Québec et les années 1960 : l'ère de tous les changements. *Cap-aux-Diamants*, 89, 10-13.
- Lavallée, J. (2018). *Femmes et Révolution tranquille* | *l'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/femmes-et-revolution-tranquille>
- Le Bourdais, C. (1990). Dandurand, Renée B., et Lise Saint-Jean. Des mères sans alliance, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988. *Cahiers québécois de démographie*, 19(2), 384-388. <https://doi.org/10.7202/010057ar>
- Le Goff, J.-F. (2011). La stigmatisation des familles monoparentales. *Thérapie familiale dans des quartiers dits « difficiles »*. *Dialogue*, 194(4), 45-56. <https://doi.org/10.3917/dia.194.0045>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux de Québec. (2017). *Familles monoparentales - Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe - Régions du Québec - Professionnels de la santé - MSSS*. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-regional/familles-monoparentales/>
- Leaune, V. et Le Bourdais, C. (1985). L'évolution de la monoparentalité féminine dans différentes régions du Québec, 1971-1981. *Cahiers québécois de démographie*, 14(2), 185-207. <https://doi.org/10.7202/600570ar>
- Leduc, J. (2022). *Portrait des familles monoparentales au Québec*. <https://naitreetgrandir.com/fr/nouvelles/2022/10/03/portrait-familles-monoparentales-quebec/>
- Lefaucheur, N. (2019). Des filles-mères aux familles monoparentales: **Nadine Lefaucheur** commente *La mère célibataire et son enfant*, 1968 ; *Familles monoparentales*, 1979 et *Après la séparation*, 1988. *Informations sociales*, n°200(2), 58. <https://doi.org/10.3917/inso.200.0058>
- Lemieux, D. et Comeau, M. (2002). *Le mouvement familial au Québec 1960-1990*. PUQ.
- Lévesque, A. (1989). La norme et les déviantes Des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres. <https://www.editions-rm.ca/livres/la-norme-et-les-deviantes/>
- Lévesque, B., Bourque, G. L. et Vaillancourt, Y. (1999). Trois positions dans le débat sur le modèle québécois. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(2), 1. <https://doi.org/10.7202/000050ar>
- Lévy, O. (2017). *La mère est-elle le parent principal?* La Presse+. https://plus.lapresse.ca/screens/85d5037a-dc4f-4763-88a4-a51933bc0acf|_0.html
- Maguire, M. et Delahunt, B. (2017). Doing a thematic analysis: A practical, step-by-step guide for learning and teaching scholars. *All Ireland Journal of Higher Education*, 9(3).

- <https://ojs.aishe.org/index.php/aishe-j/article/view/335>
- Marion, A.-J. et Home, A. (2000). Les Jeunes Mères Face À Leurs Rôles Multiples. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 17(1), 33-48. <https://www.jstor.org/stable/41669695>
- Masse, C. et Pilon, B. (2018). *Préserver la Miséricorde et la mémoire des filles-mères*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/526077/conservation-du-patrimoine-preserver-la-misericorde-et-la-memoire-des-filles-meres>
- Mills, S. et Bérubé, C. (2014). Québécoises deboutte! Le Front de libération des femmes du Québec, le Centre des femmes et le nationalisme. *Mens*, 4(2), 183-210. <https://doi.org/10.7202/1024596ar>
- Ministère de la famille. (2022). *Les familles monoparentales au Québec en 2016 — Un portrait chiffré*. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/Pages/index.aspx>
- Ministère de la famille Québec. (2016). *Les familles immigrantes au Québec*. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/bulletin_quelle_famille/Pages/print-2016-vol4-no1.aspx
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec. (2023). *Familles monoparentales - Statistiques de santé et de bien être selon le sexe - Tout le Québec - Professionnels de la santé - MSSS*. <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/>
- Moisan, M. (2023). *La mère qui accueillait des filles-mères | Mylène Moisan | Chroniques | Le Soleil - Québec* [chronique]. Le soleil. <https://www.lesoleil.com/2023/02/18/la-mere-qui-accueillait-des-filles-meres-d1a7b16b14bac63ee797a0c7cbf174e6>
- Moreschi, C. (2012). *Avoir un enfant, seule: ce qu'il faut savoir*. <https://www.noovomoi.ca/vivre/famille/article.avoir-enfant-seule.1.1017371.html>
- Nadeau, J.-F. (2021). *Marie Labrecque au service des damnées de la société*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/610062/1921-2021-marie-labrecque-au-service-des-damnees-de-la-societe>
- Neyrand, G. (2001). Mort de la famille monoparentale et de l'hébergement alterné. Du bon usage des désignations savantes. *Dialogue*, 151(1), 72-81. <https://doi.org/10.3917/dia.151.0073>
- Offen, K. (1987). Sur l'origine des mots « féminisme » et « féministe ». *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 34(3), 492-496. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1987.1421>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012a). Chapitre 1 - Choisir une approche d'analyse qualitative. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 13-32). Armand Colin.

<https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0013>

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012b). Chapitre 11 - L'analyse thématique. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 231-314). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0231>
- Palard, J. (2021). Impétueuse en France, tranquille au Québec : la révolution, une commune production de la matrice catholique? *Recherches sociographiques*, 62(3), 513-541. <https://doi.org/10.7202/1088521ar>
- Pérou, Y. (2019). 3. Du mariage obligatoire au mariage facultatif. Dans V. Piché et C. Le Bourdais (dir.), *La démographie québécoise : Enjeux du XXIe siècle* (p. 110-143). Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.23958>
- Poiré, A.-S. (2021). *On ne veut pas d'enfants dans des logements à louer*. Le Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2021/04/18/on-ne-veut-pas-denfants-dans-des-logements-a-louer>
- Poulin, A. (2018.). *Évolution du statut de la femme au Québec*. Blogue SOQUIJ - Actualités juridiques et judiciaires du Québec. <https://blogue.soquij.qc.ca/2018/03/08/evolution-statut-de-femme-quebec/>
- Pouliot, E. et Turcotte, D. (2019). Facteurs invoqués dans l'évaluation de la compétence parentale en protection de la jeunesse : comparaison des perspectives sociale et judiciaire. *Sciences et actions sociales*, (11). <https://journals.openedition.org/sas/975?lang=en>
- Raïq, H. (2013). Pauvreté des familles monoparentales. Le Canada et le Québec dans l'univers des régimes providentiels. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/9155>
- Raïq, H. et Plante, C. (2013). Trajectoires de pauvreté et monoparentalité : le Québec dans une perspective comparative. *Sociologie et sociétés*, 45(1), 67-90. <https://doi.org/10.7202/1016396ar>
- Roy, A. (2017). survol historique du droit de la famille québécois. *Revue du notariat*, 119(3), 425. <https://doi.org/10.7202/1058331ar>
- Roy, N. (2019). *Quelques constats sur la monoparentalité au Québec - Étude* (édité par Conseil du statut de la femme). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4021690>
- Ryan, C. (1983). L'Église catholique et l'évolution politique du Québec de 1960 à 1980. *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 50(2), 381. <https://doi.org/10.7202/1007212ar>
- Sablayrolles, J.-F. (2016). Des procédés néologiques euphémiques et quelques domaines privilégiés d'apparition. *La linguistique*, 52(2), 187-200.

<https://doi.org/10.3917/ling.522.0187>

- Saint-Pierre, M. H. et Dandurand, R. (2000). Axes et enjeux de la politique familiale québécoise, Présentation d'une recension informatisée des écrits – Partenariat Familles. <https://partenariat-familles-dev.inrs.ca/axes-et-enjeux-de-la-politique-familiale-quebecoise-presentation-dune-recension-informatisee-des-ecrits/>
- Samra, J., L'équipe de Stratégies en milieu de travail sur la santé mentale 2007- 2021, Baynton, M. A. et MWorkPlaceHealth. (2021). *Comprendre la honte*. SSMCV. <https://www.strategiesdesantementale.com/ressources/comprendre-la-honte>
- Solar, C. (2021). Les femmes cheffes de famille monoparentale sans diplôme : une course à obstacles pour retourner aux études, 1-141.
- Southam, P. (2005). Réactions québécoises à l'État-providence en émergence : perspectives historiques. *Service social*, 38(2-3), 161-178. <https://doi.org/10.7202/706436ar>
- Statistique Canada. (2016). *Famille monoparentale*. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=236985
- Statistique Canada. (2017). *Plus haut certificat, diplôme ou grade (9), caractéristiques de la famille des adultes incluant la présence et l'âge des enfants (12), âge (9) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, Recensement de 2006 - Données-échantillon (20 %), Enquête nationale auprès de ménages de 2011 - Données-échantillon (30 %) et Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016240>
- Statistique Canada, G. du C. (2021). *Famille de recensement*. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=32746
- Stuart, H. (2003). Stigmatisation. Leçons tirées des programmes visant sa diminution. *Santé mentale au Québec*, 28(1), 54-72. <https://doi.org/10.7202/006981ar>
- Tahon, M.-B. (2000). Libération des femmes et famille au Québec. Questionnements sur des relations entre des transformations. *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 3(2), 107-124. <https://doi.org/10.7202/1000584ar>
- Thivierge, N. (1989). Andrée Lévesque - La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres. *Histoire Sociale / Social History*, 22(44). <https://hssh.journals.yorku.ca/index.php/hssh/article/view/36942>
- Tisseron, S. (2006). De la honte qui tue à la honte qui sauve. *Le Coq-héron*, 184(1), 18-31. <https://doi.org/10.3917/cohe.184.31>

- Tranchemontagne, D. (2013). Mères monoparentales: des « héroïnes » nouveau genre. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles/622375/meres-monoparentales-des-heroines-nouveau-genre-2/>
- Vallon, S. (2006). Qu'est-ce qu'une famille ? Fonctions et représentations familiales. *VST - Vie sociale et traitements*, 89(1), 154-161. <https://doi.org/10.3917/vst.089.0154>
- Valois, J. (1993). *Sociologie de la famille au Québec / Jocelyne Valois*. https://catalogue.biblio.rinalasnier.qc.ca/in/faces/details.xhtml?id=p::usmarcdef_0000006933
- Vastel, M. (2018). *Filles-mères: Ottawa sommé de s'excuser*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/532802/filles-meres-de-l-apres-guerre>
- Viennot, B. (2018). *La honte de la mère célibataire*. Slate.fr. <https://www.slate.fr/story/165989/mere-celibataire-sentiment-honte>
- Weche, P. M.-S. (2022). Mettre le droit au logement au cœur de la campagne électorale! 47.